VILLE DE PONTOISE

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 FEVRIER 2022

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2022 EN VISIOCONFERENCE

Présidence de Mme Stéphanie VON EUW, Maire

Ouverture de la séance à 19h32

NOMBRE DE CONSEILLERS :

39

MEMBRES PRESENTS :

Mme Stéphanie VON EUW – M. François DAOUST – Mme Anne FROMENTEIL – M. Robert DUPAQUIER – Mme Léna MOAL-DE BOURMONT – M. Laurent LAMBERT – Mme Laetitia DEWALLE – Mme Schahrazade DELAMARE – M. Patrick MORCELLO – Mme Marie-Claude CABARRUS – M. Sébastien GUERY – Mme Céline ALVES PINTO – M. Philippe ROUDEN – Mme Céline KALNIN – M. Laurent LEBAILLIF – Mme Monique LEFEBVRE – M. Emmanuel PEZET – Mme Annick FERRE – M. Rémi BOUXOM – Mme Karima OUMOKRANE – M. Mehdi BOUHANNA – Mme Stéphanie PACKERT – Mme Karine LAVENU – Mme Marie-Christine DEJARDIN – M. Victor BRAMI – Mme Armelle LEGRAND-ROBERT* – M. François FROMANGÉ – M. Gérard SEIMBILLE – M. Pascal BOURDOU – Mme Agnès IRRMANN – M. Jean-Christophe BORIES – Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER – M. Matthieu DREVELLE – Mme Florence CHAMBON – M. Gérard BOMMENEL.

*a donné pouvoir à M. François FROMANGE.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. Sébastien BLANCHARD a donné pouvoir à Mme Léna MOAL-DE BOURMONT.
M. Rolland DELHORBE a donné pouvoir à Mme Stéphanie VON EUW.
Mme Sandrine PARISE-HEIDEIGER a donné pouvoir à M. Pascal BOURDOU.

MEMBRES ABSENTS :

M. Raoul NKAMWA.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Laetitia DEWALLE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

POUR INFORMATION

Madame LE MAIRE : *« Je rappelle pour les uns et les autres le vote électronique à chaque fois que j'appellerais le vote, je vous invite à donc vous mettre sur vos téléphones portables où vous avez le lien sur lequel vous vous connectez. N'hésitez pas à rafraichir de temps en temps la page parce que c'est ce qui permet de pouvoir voter. S'il y avait la moindre difficulté dans le mail qui vous a été envoyé, vous avez à la fois le mail mais également la hotline qui vous permet d'obtenir les réponses à vos questions ou à vos problèmes, en tout cas n'hésitez pas à le signaler s'il devait y en avoir un et à le marquer par écrit de manière à ce que la procédure se passe le plus fluidement possible.*
Viens maintenant le moment tant attendu de désigner le secrétaire de séance qui se trouve être une secrétaire de séance qui se connaît déjà je crois en la personne de Madame DEWALLE. C'est bon pour toi Laetitia, tu as suffisamment de stylo. »

Madame DEWALLE : *« Je suis équipée, j'ai le cahier, on est parti. »*

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

Madame LE MAIRE : *« Magnifique très bien. Je vais maintenant appeler donc le procès-verbal du conseil du 16 décembre 2021. Est ce qu'il y a des observations ou des questions sur ce procès-verbal ? Non il n'y en a pas, donc je vais le mettre aux voix. On me dit que s'il n'y a pas d'intervention, il est approuvé donc il n'y a pas de vote en tant que tel. En revanche j'attire votre attention sur le fait qu'il faut passer en mairie, s'il vous plaît, dès demain pour aller voir notre amie Aude Müller afin de signer l'approbation du PV et Aude comme je lui ai donné son après-midi, partira à 17h30 faut y aller avant, c'est une plaisanterie évidemment mais en tout cas si vous pouvez passer avant 17h30, ça sera parfait pour signer le pv. Le bureau de Aude Müller est au premier étage donc en mairie centrale, ça vous connaissez je pense, pour y être déjà passé. Donc s'il n'y a pas de questions ou autres, je vous propose d'entamer l'ordre du jour et avant d'attaquer par la note de présentation et le rapport de présentation de François DAOUST sur la sécurité puisque c'est quelque chose que nous avions décidé ensemble l'année dernière. Alors j'ai Stéphanie PACKERT qui dit que c'est impossible quel autre délai. On te répondra Stéphanie, fais un mail au cabinet et on trouvera la solution. Donc avant de passer la parole à François sur le bilan, l'évaluation en matière de sécurité puisque comme vous le savez, comme vous vous souvenez, on s'était engagé à faire un bilan annuel au conseil municipal de février, nous y sommes. Je vais appeler les différentes délibérations notamment celles qui sont en sans débat pour selon la procédure habituelle, les sortir si vous souhaitez les sortir pour une explication particulière ou un vote particulier, sinon ça sera un vote bloqué. »*

BILAN ET EVALUATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE SECURITE SUR LE TERRITOIRE DE PONTOISE

Madame LE MAIRE : *« Donc je vous propose d'entamer les délibérations pardon mais précisément la note rapport de François DAOUST sur le bilan et l'évaluation de la politique publique qui sera une présentation sans vote. Ce qui va permettre aux équipes techniques de se mettre à jour, pour autant François présentation synthétique, efficace comme d'habitude et je te cède tout de suite la parole. »*

Monsieur DAOUST : *« Merci Stéphanie. Bonsoir à tous de nouveau. Synthétiquement, bilan de l'année dernière de l'activité de la police municipale, activité qui s'est articulée autour de plusieurs axes : l'acquisition de matériels, la coproduction sécuritaire avec nos partenaires, le retour de l'encadrement des manifestations publiques, des formations de plus en plus exigeantes de par les textes et en plus liées aux conditions du COVID, une activité du CSU toujours aussi intense et nous terminerons par quelques données chiffrées.*
L'année de l'acquisition des matériels, matériels afin de mener à bien les missions, l'arrivée des caméras piétons qui a constitué une aide précieuse pour les agents et à ce titre qui a fait descendre beaucoup de tensions à une période où justement on voit beaucoup d'énervements et de difficultés lorsqu'il y a l'exercice de l'autorité. L'implantation de nouvelles caméras de vidéoprotection, des endroits stratégiques parc des lavandières, skate park, Petit Martroy, déplacement de l'avenue d'Epineuil, gymnase des Maradas, bâtiment de la police municipale et report en début d'année pour le grand Martroy et la rue Thiers, rue Butin. En 2022, on passera aussi à de la vidéo verbalisation qui permettrait d'être beaucoup plus efficace pour les agents en matière de police routière. L'acquisition de nouveaux radars de vitesse portatif, plus performants et que certains d'entre vous ont pu voir à des endroits habituellement pas couverts et on a un certain nombre d'actions qui ont été menées, quelques infractions mais dans l'ensemble il y a une différence entre le subjectif

et l'objectif, c'est dire croire que des personnes vont vite et quand on mesure la vitesse on s'aperçoit que ce n'est pas si vite que ça, mais efficace. Matériel complété par le renouvellement de gilets pare-balles, de radios, d'éthylotests électroniques etc. L'acquisition de vélos électriques pour renforcer la police de proximité qui ont déjà été essayé et qui ont montré une efficacité à la fois pour être au contact de la population mais aussi dans le cadre d'interceptions en matière de police routière, de feux non respectés, de sens interdit, de stop etc. On ne les voit pas arriver parce qu'ils sont beaucoup plus discrets et ils interpellent, ça fonctionne bien. On a baissé un petit peu en fonction de la météo mais on revient dès que le temps est là. L'équipage canin qui travaille de 6 heures à 23 heures avec le renforcement de deux petites malinoises qui ont bien grandi et avancent dans leurs entraînements et maintenant commencent déjà à impressionner dans leur véhicule.

Le deuxième axe, la coproduction de sécurité avec nos partenaires avec des opérations conjointes spécifiques avec la police nationale et la Suge. Ces opérations spécifiques ont été au nombre de dix-neuf, elles ne sont pas exclusives de patrouilles conjointes de tranquillisation qui sont faites très régulièrement entre une fois par semaine vers les secteurs des Louvrais, Marcouville, bas du centre-ville et tout cela avec là aussi la police nationale. Ces interventions de terrain ont permis de faire respecter trois arrêtés municipaux qui ont été renouvelés pour l'année 2022 : la fermeture des épiceries de nuit à 21h, l'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique de 21h à 6h et la mendicité agressive. Nous avons vu venir l'encadrement de manifestations publiques avec les Estivales, la foire Saint Martin, les Noëlies, les opérations commerciales types opérations moules frites, opérations animations de Noël etc avec une difficulté supplémentaire qui a été celle du port du masque, du contrôle des pass sanitaires et le respect des gestes barrières.

L'autre axe ça a été des formations de plus en plus exigeantes dans les conditions de Covid parce que les centres de formation n'étaient pas toujours ouverts quand ils convenaient et il a fallu jongler avec les emplois du temps de tout le monde. Ces formations sont obligatoires et on ne peut pas y déroger sauf à surseoir l'action d'un policier municipal qui ne pourrait pas travailler sur le terrain. Donc là-dessus, elles ont été engagées que ce soit celles pour les gestes de protection, bâton de défense, bombes lacrymogènes mais également dans le cadre de la préparation au port d'armes. A savoir que nous avons les formations initiales pour les nouveaux agents et des formations continues obligatoires tous les cinq ans dans le cadre général. Le CSU et bien, a fait face à un certain nombre de réquisitions et de demandes de relecture d'images toujours intenses avec cent quatre-vingt-trois demandes de visions et de réquisitions sur la seule année 2021. Concernant l'action du CSU, le détail sera développé avec le comité éthique de vidéoprotection qui était prévu pour le 17 mars après-midi, un mail vous sera envoyé aux personnes qui y appartiennent. En complément de cette petite présentation que j'essaie rapide, quelques petits chiffres. L'activité fourrière en 2021 ce sont deux cent quatre-vingt-sept véhicules qui ont été enlevés pour un stationnement dangereux et en verbalisation code de la route infractions comme je le citais tout à l'heure et bien c'est quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-sept infractions au code de la route, sens interdit, vitesse, stop etc qui ont été relevées. Mains courantes pour faits et constatations qui sont transmises aux autorités compétentes c'est à dire la police nationale et au parquet, en 2021 ça a été mille sept cent quatre-vingt-seize et pour l'action de la police nationale sur la commune de Pontoise, nous avons eu quatre cent vingt atteintes volontaires à l'intégrité physique qui ont été constatées soit une augmentation de six virgule trente-trois pour cent par rapport à 2020. Les atteintes aux biens de six cent soixante-cinq contre sept cent dix-sept c'est-à-dire qu'elles ont baissé de sept virgule vingt-cinq pour cent, des infractions économiques qui elles par contre ont augmenté de cent quarante faits en 2020, nous en avons eu cent soixante et onze pour 2021 et des infractions relevées par l'action des services sur l'ensemble de tout ce qui vient d'être cité c'est à dire que on n'a pas seulement attendu la plainte, c'est les services de police nationale qui les ont constatées de part en amont deux cent quarante-sept contre cent quarante et une c'est à dire une augmentation de soixante-quinze virgule dix-huit pour cent de l'action positive des services de la police nationale. Ce qui a permis de mettre en cause cinq cent dix-neuf personnes contre quatre cent dix-neuf donc une augmentation de vingt-trois virgule soixante-sept pour cent et ces cinq cent dix-neuf personnes étaient partagées entre trois cent quatre-vingt-seize adultes et cent vingt-trois mineurs, voilà pour l'action sur le terrain.

Pour 2022, ces efforts seront poursuivis évidemment pour assurer la tranquillité publique par l'acquisition de nouveaux logiciels métiers, par l'engagement de la procédure en vue de l'armement de catégorie B, par le déploiement de la vidéo verbalisation et le complément de vidéo protection. Voilà j'ai essayé d'être synthétique, rapide et je te rends la parole Stéphanie. »

Madame LE MAIRE : *« Merci beaucoup François. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette présentation ? Monsieur SEIMBILLE dont je rappelle Monsieur SEIMBILLE que ce point était bel et bien à l'ordre du jour du conseil municipal doublement puisqu'encore une fois, on a l'habitude de tenir nos promesses donc c'était une promesse, un engagement que nous avons fait l'année dernière donc nous le*

tenons en renouvelant l'exercice sur ce conseil municipal de février et c'est bien en point 1-1 pour information du conseil municipal. Je vous laisse la parole. »

Monsieur SEIMBILLE : *« Oui, non c'est de ma faute j'ai regardé les notes qui étaient inscrites et elle ne figure pas mais j'ai vu entre temps qu'effectivement cela figure à l'ordre du jour, pas de souci. Donc comme je le mettais dans le chat de fait de cette présentation était faite, on devrait l'avoir dans le procès-verbal du conseil municipal. Une question par rapport à ça, est-ce que l'on peut avoir aujourd'hui l'effectif de la police municipale tel qu'il se présente aujourd'hui avec les évolutions qu'il y a eu sur 2021 ? Sachant qu'en plus aujourd'hui la police municipale doit intervenir, n'a plus le stationnement, c'était les ASVP mais ils intervenaient quand même d'une certaine manière peut-être, voilà et merci pour la présentation détaillée qu'en a fait monsieur DAOUST mais je veux savoir simplement quel est l'effectif aujourd'hui, quels sont les postes ouverts non pourvus et donc l'évolution éventuelle des effectifs dans l'année 2022. »*

Madame LE MAIRE : *« François, je pense que tu peux même actualiser, pardon du pléonasme avec l'actualité récente sur les recrutements en cours. »*

Monsieur DAOUST : *« Nous avons actuellement dix-neuf policiers municipaux, nous sommes en cours de recrutement d'un vingtième pour vingt et un postes. Il faut savoir que notre chef de police municipale nous quitte à la mi-février et que nous sommes actuellement en recrutement d'un chef de police municipale, d'un adjoint et pour notre adjoint dont le poste a été pourvu récemment. Nous avons actuellement deux opérateurs au CSU et nous avons encore quatre ASVP ainsi que l'agent administratif au sein de la police municipale. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Merci bien. »*

Madame LE MAIRE : *« Donc pour résumer, nous avons vingt postes pourvus sur vingt et un. Est-ce qu'il y a d'autres, oui Madame CHAMBON. »*

Madame CHAMBON : *« Bonsoir, merci Madame la Maire. Oui c'est intéressant d'avoir un bilan sécurité, alors ce qui est dommage c'est que c'est vrai c'est tellement synthétique et rapide Monsieur DAOUST que du coup c'est un peu compliqué de se faire une idée globale. Est-ce que du coup bien sûr je sais que dans le procès-verbal nous aurons le détail, est-ce que du coup pour les prochains bilans, on pourra les avoir en amont du conseil municipal, ce serait possible d'avoir un bilan écrit en amont ? »*

Monsieur DAOUST : *« Moi je n'y vois aucun inconvénient, Stéphanie. »*

Madame LE MAIRE : *« Moi je n'y vois aucun inconvénient dans la mesure où ce sont des chiffres. Alors s'agissant des chiffres, ils sont publics puisque ce n'est évidemment pas les chiffres municipaux ce sont les chiffres qui nous sont transmis par la police nationale. Alors après je pense que la présentation de Monsieur DAOUST est absolument indispensable parce que autant vous dire que les chiffres donnés de manière abrupte ou ex abrupto par la police nationale sont à peu près incompréhensibles. Donc il nous faut toute la finesse de François DAOUST et son expertise et son expérience pour pouvoir les décrypter mais après effectivement d'avoir un commentaire qui puisse à la fois expliquer ces chiffres, savoir les lire avant après donc du coup pouvoir avoir une évolution et puis qu'on puisse mettre en miroir si je puis dire, les actions pour le coup municipales qui ont été menées pour accompagner ce sujet. L'objectif étant véritablement de pouvoir identifier si les actions menées sont les bonnes et qu'elles ont des résultats ou s'il y a encore des trous dans la raquette ou des points qu'il faudrait encore améliorer. Un exemple très rapide, Gérard SEIMBILLE a évoqué le sujet des effectifs, ce sujet des effectifs va être d'autant moins comment dirais-je prégnant que nous renforçons comme l'a rappelé François DAOUST tout le réseau de vidéo et de vidéo verbalisation qui vont avoir un impact direct sur la capacité d'intervention de nos effectifs de police municipale sur le terrain et dans la rue. Donc ça c'est en terme de productivité et d'efficacité, ça sera assez notable et j'espère qu'on pourra d'ores et déjà aussi le faire noter dans le bilan qui vous sera présenté donc en février 2023. C'est bon pour vous Madame CHAMBON ? »*

Madame CHAMBON : *« Je vous remercie. »*

Madame LE MAIRE : *« Parfait. J'ai Madame NGUYEN DEROSIER également qui a demandé la parole. »*

Madame NGUYEN DEROSIER : *« Oui je vous remercie Madame la Maire. Donc merci Monsieur DAOUST pour cette présentation. Comme Florence CHAMBON, j'aurais apprécié d'avoir un petit support*

visuel enfin quelque chose parce qu'en fait, on était en train de noter à toute allure les chiffres donc ce n'est pas évident. Bon j'ai réussi à attraper quand même quelques éléments pour vous poser des questions parce que j'ai bien noté que vous aviez organisé tout un plan de formations et je voulais savoir, c'est des questions un petit peu techniques mais par rapport à cette formation, est-ce qu'elle prévoit une évaluation des acquis et notamment par rapport à l'utilisation des armes, de l'armement. »

Madame LE MAIRE : *« Je vais laisser François répondre mais c'est une obligation Madame NGUYEN, c'est la raison pour laquelle d'ailleurs on s'y prend un an à l'avance. »*

Madame NGUYEN DEROSIER : *« J'ai aucun doute que ça soit une obligation mais je voulais savoir comment ça allait se passer. Est-ce que je peux vous poser toutes les questions ? »*

Madame LE MAIRE : *« Oui allez-y. »*

Madame NGUYEN DEROSIER : *« Donc j'ai bien noté pour le comité d'éthique et de vidéoprotection. Alors excusez-moi, je n'arrive même plus à me relire, augmentation de l'action, bon et bien ce n'est pas grave. Excusez-moi, j'ai pris plein de choses et je vous démontre que ça a été un peu vite, je n'arrive plus à me relire, j'avais deux trois questions mais bon allez-y. »*

Monsieur DAOUST : *« Si ça revient je répondrai aussi. Ne vous inquiétez pas. Donc alors les formations sont obligatoires que ce soit pour le cadre de bâton de défense ou autres, pour les gestes de protection mais également la formation régulière au texte de façon à être dans le cadre juridique, ça revient tous les cinq ans. Donc il faut un roulement parce que tous n'y vont pas en même temps de façon à pouvoir y faire face. Donc ça c'est toutes les années. Nous avons des agents qui vont dans ce cadre des formations et de la réactualisation des acquis, le maintien des compétences. Nous avons également la formation des nouveaux agents qui arrivent qui elle est beaucoup plus longue, peut aller jusqu'à six mois de façon à ce que, ce n'est pas le tout d'avoir un examen et ou de le passer, il faut aussi avoir un complément de formation de terrain et de formation au CNFPT. Enfin la formation à l'armement, les formations à l'armement sont très longues. D'abord il faut savoir que les policiers municipaux ne porteront l'arme que s'ils sont volontaires, ce sont les textes. Donc s'ils veulent pas porter d'armes, ils ne sont pas obligés d'avoir une arme. Pour ceux qui veulent porter l'arme, il y a A-1 des formations juridiques, la légitime défense, l'emploi de l'arme, dans quel cadre, comment. Formation aussi à l'équilibre psychologique parce qu'avoir une arme n'est pas innocent au point de vue puissance que ça peut entraîner et usage que ça peut avoir, il y en a qui peuvent avoir peur de leur arme et d'autres qui pourraient être très emballés par ce phénomène-là, c'est pour cela que c'est long ça c'est l'année A-1 et l'année en cours et bien lors de l'achat des armes, ce qui est un peu dommage parce que j'aurais bien aimé que l'on puisse acheter quelques armes en amont de façon à pouvoir faire commencer des entraînements aux tirs pour ceux qui étaient volontaires de façon à ce que l'on reçoive l'armement individuel, ils étaient immédiatement employables mais les textes ne sont pas faits comme ça, ça aurait été trop simple, les textes sont faits ainsi que lorsque nous recevrons l'armement, ils auront la formation pratique qui va venir aux tirs, aux situations etc qui se fera avec leurs propres armes. Voilà comment ça se fait et ça se fait à l'année d'achat donc l'année prochaine de l'armement, deux ans de préparation pour pouvoir porter une arme. »*

Madame LE MAIRE : *« Ca répond à votre question Madame NGUYEN ? »*

Madame NGUYEN : *« Oui je vous remercie donc le port d'arme se fait au bout de deux ans. »*

Monsieur DAOUST : *« Cette année formation et l'année prochaine, le temps de les percevoir, de les avoir, cela aura pris deux ans. »*

Madame NGUYEN DEROSIER : *« Très bien, je vous remercie et j'ai retrouvé mon autre question. J'ai noté que cinq cent dix-neuf personnes avaient été interpellées dont trois cent quatre-vingt-seize adultes et cent vingt-trois mineurs si j'ai bien compris et sur ces cent vingt-trois mineurs, est-ce qu'il est possible d'avoir le nombre de mineurs isolés. »*

Monsieur DAOUST : *« Je ne les ai pas encore, le détail sur les mineurs isolés mais ça, je pourrais les avoir et à ce moment-là, je vous le ferai passer. »*

Madame LE MAIRE : *« Vous avez raison de lever ce point Madame NGUYEN parce que c'est effectivement une des caractéristiques en matière de sécurité à Pontoise c'est le taux, je ne sais pas si on peut appeler ça comme ça, important de faits liés à des mineurs isolés ou pas mais en tout cas à des mineurs, point qui est soulevé lui-même officiellement par la police nationale en disant que c'est une des caractéristiques de la délinquance à Pontoise plus encore que dans d'autres communes de la circonscription de Cergy-Pontoise. Si Madame NGUYEN a terminé, je vais maintenant passer la parole à Monsieur BOMMENEL. »*

Monsieur BOMMENEL : *« Oui merci pour ce rapport. Moi j'avais une question par rapport au CSU. Vous nous avez dit qu'il y avait eu cent quatre-vingt-trois demandes de visions, réquisitions. »*

Monsieur DAOUST : *« Oui »*

Monsieur BOMMENEL : *« Est-ce que l'on sait quel a été le résultat de ces visions et réquisitions ? Est-ce que ça a permis de résoudre des affaires ou de faire de la verbalisation ? »*

Monsieur DAOUST : *« Non ce n'est pas de la verbalisation, on n'a pas la capacité et tant qu'on aura pas l'assermentation des agents et la formation à la vidéo verbalisation ce n'est pas de la verbalisation. Ce sont des demandes spécifiques des autorités judiciaires, des OPJ de la police nationale et de la gendarmerie nationale dans des affaires qui touchent Pontoise voire Pontoise qui ne serait que traversée par des délinquants. Donc ce sont des affaires judiciaires, les images ont été transmises, données par contre le retour de l'affaire judiciaire comme nous ne sommes pas habilités à connaître de l'enquête, je ne peux pas vous les donner. »*

Monsieur BOMMENEL : *« Merci »*

Madame LE MAIRE : *« On ne peut que le deviner ou le savoir par, j'allais dire, par indiscrétion ou par bonne collaboration je vais vous donner deux exemples : le plus récent, c'est nous avons eu malheureusement une attaque au couteau vendredi dernier où les caméras à Pontoise ont été donc réquisitionnées, les images ont été réquisitionnées qui ont permis de pister l'auteur des coups de couteau et qui ont permis au fur et à mesure de le suivre. Alors une fois sorti de Pontoise, ça relève plus de nous mais en tout cas qui a permis de le pister et l'auteur a été interpellé à Orléans le lendemain matin. Donc ça c'est un exemple précis. Un autre exemple est celui qui a fait les gros titres de décembre dernier avec la fusillade et l'évasion d'un détenu de l'hôpital de Pontoise où l'ensemble des caméras sur le haut de la ville ont été sollicitées, ont été réquisitionnées et qui ont permis là encore de suivre le tracé en tout cas jusque à la sortie de la ville et donc l'auteur a été interpellé comme vous l'avez appris donc en Allemagne, voilà. Donc tout ça fait partie du parcours au sens propre comme au sens figuré et les caméras sont effectivement de plus en plus réquisitionnées et sollicitées d'où la nécessité également pour nous, ça a été dit rapidement par François de mettre à niveau également notre réseau de caméras mais doublement rehausser. Je m'explique, c'est à la fois on continue de renforcer le maillage puisque vous avez trois nouvelles caméras là qu'ont été installées mais également de renforcer et leur efficacité avec leur précision et comme l'a rappelé François, de permettre que désormais enfin dans un avenir proche pour le coup, elles puissent vidéo verbaliser mais là cette fois-ci sur des infractions mineures qui concerneraient et qui concerneront essentiellement des infractions routières, voilà. »*

Monsieur BOMMENEL : *« Merci »*

Madame LE MAIRE : *« Bien voilà ce que l'on pouvait dire. Est ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas, merci beaucoup François pour cette présentation très, très claire et surtout sur ce travail de compréhension donc des chiffres qui nous sont donnés par nos amis de la police nationale. Donc effectivement l'ensemble de ces éléments seront dans le procès-verbal mais je note d'ores et déjà que pour l'année prochaine, on veillera à ce qu'une présentation soit projetée et vous soit transmise, François tu peux le noter sur un post-it pour l'année prochaine. »*

Monsieur DAOUST : *« C'est fait. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci beaucoup. Donc alors je vais vous proposer avant de passer aux notes avec débat de refaire un test avec vos téléphones sur le vote normalement on me dit que c'est bon. Alors Madame NGUYEN on me dit que vous n'êtes pas connectée sur le vote. »*

Madame NGUYEN DEROSIER: *« Oui, oui je suis en train d'actualiser mais il dit qu'il n'y a pas de vote en cours. »*

Madame LE MAIRE: *« Alors le vote, on va vous le lancer ça serait bien. Donc on va vous proposer un vote en espérant que ça fonctionne, voilà ça marche. Je remets symboliquement aux voix. On ne va pas voter deux fois mais c'est pour bien pouvoir tester donc je remets symboliquement aux voix les notes 2-1, 2-2 et 2-3. Je vous invite donc à voter. Il me reste quatre votes, est-ce que c'est un problème de connexion ou c'est juste que vous êtes allés boire un coup. Alors apparemment Philippe a des problèmes, oui Madame CHAMBON qu'est-ce qui vous arrive ? Est-ce que vous avez actualisé la page ? »*

Madame CHAMBON : *« Oui »*

Madame LE MAIRE : *« Et ça ne fonctionne toujours pas ? C'est bon, super. Je sais que Philippe ROUDEN a des problèmes de connexion et Stéphanie PACKERT. »*

Monsieur ROUDEN : *« C'est bon, je viens de me reconnecter et je vote pour. »*

Madame LE MAIRE *: « Et Stéphanie, on a perdu Stéphanie qui doit être allée faire quelque chose. Globalement ça fonctionne, ça parle à tout le monde je pense que tout le monde voit comment les choses fonctionnent comme au conseil d'agglomération pour nos conseillers communautaires. Donc ça tombe bien, en format numérique nous avons également l'unanimité sur ses délibérations donc je vous remercie et je clos le vote. »*

DOSSIERS SANS DEBAT (Art. 9 et 10 du règlement intérieur)

TARIFS DES CRÈCHES POUR L'ANNÉE 2022

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°11/21 adoptée lors du Conseil municipal du 4 février 2021 relative aux tarifs des crèches pour l'année 2021,

VU la circulaire n°2019-005 du 5 juin 2019 de la CNAF,

VU le barème des participations familiales fixé par la CNAF pour les crèches applicables du 1er janvier au 31 décembre 2022,

OUÏ l'exposé de Madame Anne FROMENTEIL, rapporteur,

CONSIDERANT que les montants plancher, plafond et les taux d'effort sont modifiés à compter du 1er janvier 2022 tant en accueil collectif qu'en accueil familial,

APRÈS AVIS du Bureau municipal en date du 13 janvier 2022 et de la Commission « services à la population » en date du 24 janvier 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

ARTICLE 1 : APPROUVE le montant du plancher mensuel et du plafond mensuel pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 fixés par la CNAF soit :

- Le plancher mensuel : 712,33 euros par mois
- Le plafond mensuel : 6000 euros par mois

ARTICLE 2 : ADOPTE les nouveaux tarifs des crèches pour l'année 2022 présentés ci-après :

01/01/2022 au 31/12/2022	Plancher d'application du taux d'effort				Plafond d'application du taux d'effort			
	712,33€				6000€			
	ACCUEIL COLLECTIF		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL COLLECTIF		ACCUEIL FAMILIAL	
	%	€/heure	%	€/heure	%	€/heure	%	€/heure
1 ENFANT	**0,0619%**	0,45€	**0,0516%**	0,37€	**0,0619%**	3,72€	**0,0516%**	3,10€
2 ENFANTS	**0,0516%**	0,37€	**0,0413%**	0,30€	**0,0516%**	3,10€	**0,0413%**	2,48€
3 ENFANTS	**0,0413%**	0,30€	**0,0310%**	0,23€	**0,0413%**	2,48€	**0,0310%**	1,86€
4 ENFANTS	**0,0310%**	0,24€	**0,0310%**	0,23€	**0,0310%**	1,86€	**0,0310%**	1,86€
5 ENFANTS	**0,0310%**	0,24€	**0,0310%**	0,23€	**0,0310%**	1,86€	**0,0310%**	1,86€
6 ENFANTS	**0,0310%**	0,24€	**0,0206%**	0,15€	**0,0310%**	1,86€	**0,0206%**	1,24€
7 ENFANTS	**0,0310%**	0,24€	**0,0206%**	0,15€	**0,0310%**	1,86€	**0,0206%**	1,24€
8 ENFANTS	**0,0206%**	0,15€	**0,0206%**	0,15€	**0,0206%**	1,24€	**0,0206%**	1,24€
9 ENFANTS	**0,0206%**	0,15€	**0,0206%**	0,15€	**0,0206%**	1,24€	**0,0206%**	1,24€
10 ENFANTS	**0,0206%**	0,15€	**0,0206%**	0,15€	**0,0206%**	1,24€	**0,0206%**	1,24€

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES-VACANCES (ANCV) - PROGRAMME « SENIORS EN VACANCES 2022 »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code du tourisme et notamment les articles L 411-13 à L.411-21 et R.411-1 à R.411-26,

VU les critères d'éligibilité, ci-annexés,

OUÏ l'exposé de Madame Laëtitia DEWALLE, rapporteur,

CONSIDERANT que l'ANCV a mis en place en 2007 le programme « Seniors en Vacances » destiné aux personnes âgées,

CONSIDERANT que le programme de l'ANCV s'adresse pour ce faire à des structures locales telles les collectivités territoriales et que la ville de Pontoise participe à ce programme depuis 2009,

CONSIDERANT que le programme de l'ANCV facilite le départ en vacances de personnes âgées qui en sont exclues pour des raisons économiques, psychologiques, sociales ou liées à la dépendance,

CONSIDERANT que des Seniors bénéficiant du programme Seniors en vacances, peuvent être éligibles à une aide financière selon certains critères,

CONSIDERANT que ce programme est financé par les excédents de gestion dégagés par l'ANCV dans le cadre du dispositif des Chèques-Vacances,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 13 janvier 2022 et de la commission « Service à la population » en date du 24 janvier 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

ARTICLE 1: APPROUVE les critères d'éligibilité tels que figurant en annexe.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires auprès de l'ANCV.

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte entérinant cette démarche.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADE ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES (UNAFAM) ET L'ASSOCIATION DES ADHERENTS DU GOUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE (GEM) « POINT D'ATTACHE »

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

VU la délibération n°186 du 12 décembre 2011, sur la création du Conseil des Sages,

VU la convention de partenariat avec l'UNAFAM et l'association des adhérents du GEM « Point d'attache », ci-annexée,

OUÏ l'exposé de Mme Laëtitia DEWALLE, rapporteur,

CONSIDERANT que l'UNAFAM est une association qui regroupe des familles qui font face à l'expérience des troubles psychiques graves et qui propose soutien et aide aux familles confrontées aux troubles psychiques,

CONSIDERANT que l'association des adhérents du GEM « Point d'attache » a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes qui souffrent de troubles psychiques et/ou de solitude,

CONSIDERANT que le Conseil des Sages souhaite formaliser son partenariat avec l'UNAFAM et le GEM « Point d'attache »,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville d'approuver et de signer la convention de partenariat avec l'UNAFAM et l'association des adhérents du GEM « Point d'attache »,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 13 janvier 2022 et de la commission « Services à la population » en date du 24 janvier 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la convention de partenariat avec l'UNAFAM et l'association des adhérents du GEM « Point d'attache », ci-annexée, et **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout acte qui s'y rattache.

DOSSIERS AVEC DEBAT (Art. 9 et 10 du règlement intérieur)

Madame LE MAIRE : *« Je vous propose donc de passer cette fois-ci, j'allais dire au cœur du sujet en l'espèce la présentation du rapport d'orientations budgétaires et pour les parcs de stationnement pour l'année 2022 c'est Laurent LAMBERT qui va nous faire cette présentation. Pour rappel, il s'agit donc des orientations budgétaires que le budget en tant que tel comme vous le savez sera voté donc en mars prochain où là pour le coup, on rentrera dans le détail des différents budgets. Là on est donc sur un débat obligatoire par la loi et donc sur les orientations que nous vous proposons pour l'année 2022. Je cède la parole à Laurent. »*

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) POUR LA COMMUNE ET LES PARCS DE STATIONNEMENT – ANNEE 2022

Monsieur LAMBERT : *« Merci Madame le Maire, chers collègues, bonsoir. Donc cette présentation, cette présentation a pour but de vous informer de ce qui est l'univers décisionnel dans lequel nous élaborons le prochain budget primitif 2022. Que ce soit l'environnement national, que ce soit les conséquences de la loi de finances 2021, que ce soit les ratios clé de la ville de Pontoise, il s'agit là de vous présenter les orientations de la ville budgétairement parlant et je l'espère d'ouvrir un débat. Je remercie par avance les services contributeurs à la réalisation de ce document et bien entendu plus particulièrement le service finances.*
En premier lieu donc le contexte national : quels sont les indicateurs financiers du pays. Après une année de crise sanitaire en 2020 qui impacta le PIB de la France de moins huit pour cent, l'année 2021 malgré les secousses du COVID, a permis une reprise de sept pour cent du produit intérieur brut. Cela devrait en 2022 revenir à des taux de croissance à peu près classiques et donc nous devrions retrouver notre PIB de 2019. Les prix à la consommation, l'inflation donc se situe à un virgule neuf pour cent en 2021 et reste malgré tout une des principales incertitudes pour 2022. La réunion de la BCE cet après-midi annonçait encore des nouvelles peu rassurantes. Par ailleurs, nous avons un déficit public national qui s'est accru lié au COVID. Les Etats ont mis en place leur plan de relance respectif qui accompagne celui de l'Europe et tout ceci gonfle leurs déficits budgétaires. L'Union européenne a donc mis en standby son objectif de trois pour cent de déficit public, la France en 2020 fut à huit virgule quatre et en 2021 encore à sept pour cent de déficit public. Je rappelle que nous sommes à cent treize pour cent d'endettement et que nous sommes le sixième pays le plus endetté d'Europe. Tout cela nous fait légitimement craindre une nouvelle participation des collectivités au redressement des comptes publics. Le fameux, vous savez le fameux quoi qu'il en coûte pourrait être de nature à se financer sur les dotations aux collectivités.
Les mesures de la loi de finances 2022 : alors nous avons la disparition progressive de la taxe d'habitation qui a pour conséquence une réforme de tous les indicateurs dont on sait que ces indicateurs sont le mécanisme enfin sont de nature à créer un mécanisme de dotations aux communes extrêmement complexe mais l'incertitude qui nous guette c'est celle de savoir où nous nous situerons par rapport au pivot, par rapport aux moyennes de ces prochains indicateurs qui seront élaborés sur 2022. Nous avons également à travers nos dotations globales de financement un système actuel qui nous fait un écrêtement cette année de quatre-vingt-dix mille euros. Nous aurons donc en moins et enfin l'Etat continue cependant d'accompagner les communes et les collectivités à travers leur DSIL, DSIL qui fait l'objet d'un budget de trois cent cinquante millions d'euros accompagné d'une enveloppe supplémentaire comme en 2021, d'une enveloppe supplémentaire donc de deux cent soixante-seize millions d'euros. Je rappelle que la DSIL nous permet de financer le contrat de relance et de transition énergétique.
Les constats pour Pontoise, alors quels sont les éléments phares du territoire. Tout d'abord, la poursuite des effets de la crise sanitaire sur nos dépenses en 2021 un peu moins de soixante-dix mille euros ont été consacrés par exemple au centre de vaccination ou à l'achat de différents produits désinfectants. Nous avons la flambée des énergies qui est un thème d'actualité et que nous ressentons tous aussi bien collectivités qu'usagers. Cette estimation à ce stade, elle est à plus dix-neuf pour cent et cela impactera les finances de la ville de l'année prochaine a minima de deux cent soixante mille euros. Bien heureusement nous avons un marché avec Dalkia qui est encore encadré dans cette hausse mais pour une dernière année simplement. Nous avons une augmentation des matières premières et des biens de consommation, ce qui impacte évidemment tous les achats de la ville. Nous avons et c'est très important une diminution des subventions de la CACP. Je rappelle que la CACP dans son volet trois de son plan pluriannuel d'investissement nous accorde deux millions huit sur le mandat contre dix millions d'euros sur le mandat précédent. Bien

évidemment, la CACP souffre aussi de la crise sanitaire et des impacts financiers sur une fiscalité économique beaucoup plus marquée que pour une commune comme Pontoise. Nous avons également des augmentations gouvernementales sans aucune compensation qui ont été décidées sur cette fin d'année 2021 avec notamment sur les charges de personnel, la revalorisation des agents de catégorie C qui est mis en place début 2022 et sur la fin d'année 2021 une hausse du smic. Cela représente pour ces deux décisions trois cent cinquante mille euros d'impact pour la revalorisation des catégories C et cent mille euros d'impact pour l'augmentation du SPIC sur une année pleine pour Pontoise. Cela sont des impacts qui sont durables.
Des éléments factuels nous en avons avec la poursuite des effets de la crise sanitaire avec des incertitudes sur le retour de la facturation des prestations de la ville, serons-nous en 2022 au niveau de 2019 en tout cas ce n'est pas le cas sur 2021, loin de là. Notons que les bases fiscales augmenteront nationalement en 2022 de trois virgule quatre pour cent soit environ six cent mille euros de recettes supplémentaires pour Pontoise. Il s'agit là bien entendu de la TFPB, de la TFNB et de la TH sur les logements vacants. Une autre décision qui a un impact négatif par contre de 200K euros c'est la perte définitive du FPIC. Nous avons également des doutes avec notamment la contribution éventuelle des communes au redressement donc des finances publiques et bien évidemment dans ce cas sous toute réserve, la ville se devra alors d'étudier tous les leviers possibles en cas de baisse de ces recettes.
Le contexte de Pontoise maintenant avec sa rétrospective et sa prospective. S'agissant de l'autofinancement, fin 2021 l'épargne brut de la commune va s'établir aux environs de cinq virgule neuf millions soit un TEB à plus de quatorze pour cent. Je rappelle que notre cible pour 2022 et pour les années suivantes bien sûr est d'être à minima à sept pour cent donc nous voyons que nous sommes nettement au-dessus mais tout cela provient bien évidemment encore des conséquences de la crise sanitaire et de certaines non consommations. Pour respecter cet objectif, la ville doit maintenir des recettes dynamiques et absorber ces nouvelles dépenses imposées telles que celles que j'ai citées. La masse salariale qui représente soixante-quatre pour cent de nos dépenses en moyenne est donc au cœur de notre stratégie, ce qui justifie notre démarche GPEEC proactive. Je rappelle ce qu'est le GPEEC c'est la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, c'est une gestion qualitative qui est déjà d'ores et déjà activée à Pontoise.
Sur l'endettement maintenant, la ville a très à cœur de contenir l'endettement tout en participant largement à la relance du territoire. Cette bonne maîtrise se constate en rétrospective et également en prospective malgré un recours à l'emprunt que nous estimons environ en moyenne de deux millions par an, ce qui correspond d'ailleurs à peu près à l'enveloppe de remboursement. Nous considérons que notre endettement est maîtrisé. Qu'est-ce qu'un endettement maîtrisé ? C'est un endettement qui se situe à un TEB enfin division de l'endettement par son TEB et cette division doit nous donner un nombre d'annuités qui doit être inférieur à douze ans mais en ce qui nous concerne nous mettons le curseur à dix ans et non pas à douze. Cette année, nous serons compte tenu de l'excellente TEB sur un ratio de trois virgule six. Alors ces éléments ont pour objectif de permettre le financement du plan pluriannuel d'investissement. Fort de ces éléments donc d'auto financement et d'endettement, nous avons pu établir un plan pluriannuel d'investissement composé de deux parties : d'une part une partie récurrente avec pour exemple des investissements courants de quatorze millions sur la période, je rappelle que l'enveloppe globale sur 22-26 sera d'un peu plus de cinquante millions d'euros dont quatorze millions d'euros je disais en investissement courant, une enveloppe écologie nous y reviendrons tout à l'heure à hauteur de quatre virgule trois millions sur cette période. Une nouvelle enveloppe sur la préemption de commerce avec deux millions d'euros sur la période dédiée et enfin une enveloppe majorée pour la rénovation des voiries et trottoirs à hauteur de deux millions habituellement est renforcée de plus quatre cent cinquante mille euros. Voilà, nous avons vu la partie récurrente il y a également la part projet avec bien entendu la reconstruction du groupe scolaire Piette avec treize millions d'euros qui sera une partie importante de ces projets. Nous avons également la rénovation des remparts pour deux millions et puis l'extension nous en parlions tout à l'heure de la vidéo protection mais aussi l'installation de la vidéo verbalisation avec plus de sept cent mille euros et la requalification bien entendu de la dalle de Marcouville et de son quartier globalement avec cinq millions de provisionnés dans ce plan pluriannuel d'investissement.
Alors les orientations budgétaires 2022. Alors les politiques prioritaires, il s'agit de poursuivre notre action, notre action consiste à renforcer deux politiques publiques tous les ans de manière ponctuelle aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Les deux politiques publiques qui ont été retenues pour 2022 sont une part l'attractivité du territoire et d'autre part la propreté. La propreté dans une seconde année puisque nous estimons avoir encore du travail pour atteindre nos objectifs. Donc l'attractivité du territoire, c'est

l'acquisition de matériels divers pour nos animations, pour nos événements, pour nos illuminations de Noël, c'est de valoriser notre territoire avec la destination impressionniste et d'avoir par exemple un plan média sur la valorisation de Pontoise aussi bien sur les communes limitrophes que nous l'espérons sur le Vexin. La propreté, il s'agit de mettre en place par exemple un troisième nouveau jumbo rue Matisse mais aussi de mettre en place un équipement qui manque sur Pontoise, il s'agit de sanisettes. Le budget primitif se bâtira sur deux axes, le premier c'est la vie et l'animation de la ville, le second c'est construire et investir. Sur la vie et l'animation de la ville nous avons six thématiques : je commencerai par les commerces avec la création d'une enveloppe dédiée à la préemption de commerces, nous en avons parlé tout à l'heure, l'embauche d'un manager de ville, il arrive très bientôt dans les prochains jours au sein de la municipalité, la jeunesse ensuite l'ouverture d'un accueil aux Cordeliers pour les jeunes de 14 à 17 ans, l'animation d'animateurs et de coordinateurs. Concernant le social : renforcement de l'action sociale à travers le déploiement de nouvelles actions contre la violence faite aux femmes, la finalisation de l'audit des besoins sociaux, l'amélioration énergétique de nos logements communaux et bien entendu la montée en puissance du permis de louer qui a déjà je crois une cinquantaine de dossiers d'activés. Ensuite les événements, donc les événements c'est la poursuite et du programme de la saison culturelle, des événements que sont les Noëlies, que sont les Estivales, Estivales qui ont été renforcées cette année avec un grand succès. Nous avons ensuite le sport, le sport avec la rénovation et le réaménagement des salles de tennis de table et des archers au Hall Philippe Hémet mais tout cela dans l'optique des JO de 2024 et puis le lancement par exemple des études pour le réaménagement du stade Lousteau, stade de foot qui nous manque cruellement aujourd'hui. Nous avons dans l'éducation bien entendu la réhabilitation, la reconstruction du groupe scolaire de Ludovic Piette dans sa phase de début de travaux mais nous avons également l'engagement d'une action pluriannuelle de remise en peinture des écoles et c'est une nouveauté. Concernant la diapo construire et investir encore six thématiques avec Marcouville le lancement de la requalification urbaine de Marcouville. Nous avons le stationnement avec l'ouverture très prochaine du parking Jean-Luc MAIRE. Nous avons en voirie la mise en place d'un plan pluriannuel de rénovation des voiries et trottoirs, la rue des Côteaux, la rue Saint Martin, le boulevard Jacques Tête. Nous avons en matière de sécurité la mise en place des caméras de vidéo verbalisation donc et la procédure d'armement qui a été évoquée par mon collègue tout à l'heure. Je rappelle la rénovation des logements communaux dans le cadre d'un schéma directeur énergétique. Je rappelle également pour le sport Loustau à nouveau et le réaménagement donc des équipements qui sont destinés au tennis de table et aux archives. Voilà il s'agit que d'une liste qui n'est pas exhaustive, je pourrais également parler de la poursuite de la modernisation du mobilier urbain et du déploiement de prochaines corbeilles supplémentaires sur la ville, je pourrais parler de l'ouverture d'une guinguette sur les bords de l'Oise, de la création d'un ciné-club pour les seniors, de la réouverture du musée Tavet et Delacour, voilà nous verrons tout cela sur le prochain budget qui vous sera présenté en mars prochain.
Nous allons passer aux orientations écologiques maintenant. Je vais simplement passer la parole à Lena qui sur les orientations écologiques, sujet particulièrement cher à notre équipe va vous présenter nos engagements. »

Madame LE MAIRE : *« Alors Lena c'est le moment d'allumer ton micro. »*

Madame MOAL-DE BOURMONT : *« Ca ne fonctionnait pas, pardon, merci Laurent. Donc je vais vous présenter les orientations écologiques pour l'année 2022, je le ferai en trois temps, trois thématiques mais en fait qui regroupent beaucoup d'actions avec des axes assez primordiaux. Vous noterez qu'il y a quelques actions qui s'amorcent qui ne sont pas encore très bien développées sur Pontoise mais qui émergent et qui vont être donc à pérenniser et d'autres qui vont être finalisées assez rapidement 2022 ou 2023. Donc tout d'abord on va parler de thématiques limitation de l'empreinte carbone voilà avec des thématiques mobilités. Donc on a beaucoup travaillé sur le vélo donc vous remarquerez qu'il y a des nouveaux arceaux un peu partout en ville, c'est un peu compliqué parce que on est en site SPR donc avec un ABF qui doit être consulté avant une mise en place de ces arceaux. Donc demain si vous allez signer le PV, vous regarderez y en a trois nouveaux devant la mairie par exemple, donc voilà stationnement vélo. On a aussi décidé pour cette année de mettre en place les doubles sens cyclables ça c'est laborieux, c'est difficile parce qu'on a cinquante-six rues qui sont éligibles à première vue puisqu'en sens unique et limitées à 30 km/h mais quelques-unes qui vont être interdites avec un arrêté d'opposition justifiable donc cette année 2022, on en a une trentaine qui passent en*

double sens cyclable, normalement ça sera installé cet été voilà là où ce sera le moins gênant pour la circulation urbaine.
Toujours sur la thématique de l'eau, nous travaillons avec le département et l'agglomération pour la mise en place du schéma directeur cyclable d'agglomération et on va pérenniser ladite corona piste au niveau de la chaussée Jules César, sur Delarue ça a été un petit peu laborieux on y est arrivé l'année dernière cette fois ci ce sera chaussée Jules César, je pense que c'est une très bonne chose parce que ça permet la jonction entre Osny, Pontoise et Saint Ouen l'Aumône et les bords de l'Oise ça c'est une très bonne nouvelle. On reste sur la mobilité avec du travail sur la voiture, donc on va essayer de remplacer petit à petit les diesels qui sont très polluants par des voitures électriques donc sur la flotte des agents de la mairie. On installe des bornes électriques au parking Jean-Luc MAIRE et aussi au niveau du quai Bucherelle voilà et enfin puisqu'on parlait de la limitation de notre empreinte carbone, on a beaucoup planté cette année notamment deux mini-forêts au niveau du chemin Livilliers près de l'hôpital et on a renforcé les plantations au niveau du parc des Larris voilà avec ce qu'on appelle des puits de carbone puisque les arbres sont fixateurs de CO2 donc limitent un petit peu les gaz à effet de serre en étant en croissance. Voilà donc ça c'était la première thématique limitation de notre empreinte carbone.
Ensuite on va parler de tout ce qu'on va faire au niveau de la biodiversité. Alors biodiversité tout d'abord l'an dernier on a donc maintenu notre label trois fleurs VVF parce qu'on a fait pas mal d'actions vers l'écologie, on est pressenti pour la quatrième fleur donc ça veut dire qu'on doit être encore plus performant donc on va continuer à limiter notre consommation en eau en arrosant au goutte à goutte, en arrêtant d'asperger beaucoup d'eau dans l'atmosphère. On a planté des plantes vivaces et non plus des annuelles qu'il fallait remplacer tous les ans donc forcément c'était beaucoup de gâchis, on a arrêté les produits phytosanitaires donc on a anticipé l'interdiction qui devait être mise en place en juillet 2022 notamment au cimetière donc on a une réorganisation de l'entretien de cet espace qui est très délicat, qui est très sensible donc on est parti sur un remplacement des ifs qui étaient malades par des haies de charmille, par un enherbement des allées donc ça va se faire petit à petit c'est quand même un gros, gros projet mais voilà on lutte contre l'artificialisation des sols en faisant cela et puis on limite l'usage des produits phyto. Enfin à travers le PLU ça c'est mon collègue Robert DUPAQUIER qui a travaillé sur cette thématique là aussi, on travaille sur le maintien à la pérennisation de trame bleue noire et verte si je ne me trompe pas c'est dans dix jours, on a un travail sur la trame noire parce qu'il faut vraiment lutter contre la pollution visuelle qui est vraiment nuisible à la faune notamment sur les bords des cours d'eau. Voilà ça c'était donc la thématique biodiversité et enfin la dernière thématique écologique c'est tout ce qui va permettre la maîtrise de consommation en énergie.
Alors c'est consommation en énergie et aussi valorisation des énergies et des déchets puisqu'on continue notre action au niveau de deux groupes scolaires avec la valorisation des déchets organiques, on a travaillé avec Vert Compost qui est une petite entreprise du Vexin. Donc on récupère les déchets organiques de deux groupes scolaires, on encourage le compostage donc on a installé des composteurs au niveau du cimetière aussi et aussi on va installer au niveau de la résidence de la Citadelle. On essaie de limiter les déplacements par la dématérialisation donc ça c'est au niveau informatique et au niveau du site internet de la ville et mon collègue Philippe Rouden a mis en place aussi le télétravail, enfin pas mis en place mais a proposé de maintenir une certaine proportion de télétravail, ce qui permet aussi de limiter réellement les déplacements du personnel. Enfin au niveau de la rénovation énergétique des bâtiments, il y a un gros travail qui est fait par l'équipe de Sébastien GUERY, voilà ça c'est très coûteux mais c'est très intéressant parce que on a quand même une belle diminution de la consommation d'énergie au niveau de Pontoise par rapport aux autres villes de l'agglomération, il faut le souligner. Enfin alors ce n'est pas tout à fait dans la bonne thématique je trouve mais au niveau de la cantine, on a arrêté d'utiliser des contenants en plastique, ça permet de ne pas gâcher effectivement du matériel plastique qui est très polluant et ça permet aussi de lutter aussi contre la transmission des perturbateurs endocriniens au niveau des élèves. Voilà je crois que j'ai fait le tour, j'ai pas parlé de O'Watt Citoyen pardon. Pour O'Watt Citoyen on va mettre à disposition potentiellement des toits municipaux pour leur permettre de produire de l'électricité dite propre. Je crois que j'ai tout dit. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Léna. Je vais évidemment laisser la parole aux uns et aux autres et appeler vos réactions et éventuellement vos questions sur ce rapport d'orientations budgétaires, c'est l'occasion pour moi dans la foulée de Lena et de Laurent de remercier les services pour ces présentations dont je l'espère vous aurez vu le travail de pédagogie pour essayer de vraiment bien faire comprendre les différentes orientations, les chapitrages pour donner une plus grande visibilité à tous, on est vraiment sur les*

orientations budgétaires donc c'est le cœur du sujet mais même sur le budget qu'on votera en mars c'est quelque chose qu'on avait évoqué où je souhaite que vraiment les grandes lignes de ce budget et ses priorités ressortent très clairement pour qu'on n'ait pas l'impression d'avoir du copié-collé d'année en année et que ressorte vraiment finalement notre politique et que le budget ne soit pas simplement un outil de gestion, c'est au contraire vraiment un outil de déploiement de nos ambitions annuelles pour la ville. Alors c'est le moment de prendre vos questions, vos remarques ou vos interrogations en vous invitant à lever la main et notre premier intervenant est Monsieur SEIMBILLE. »

Monsieur SEIMBILLE : *« Merci bien. Alors d'abord merci pour les deux présentations qui ont été faites par Laurent LAMBERT et Lena de BOURMONT.*
Le rapport d'orientation budgétaire pour cette année 2022 se présente, à quelque chose près, sous les mêmes auspices que celui de l'année précédente. Ceci en particulier du fait des conséquences de la crise mais aussi, vous le précisez, de l'incertitude qui reste de mise sur les décisions que prendra le gouvernement actuel ou celui qui lui succèdera dans le cadre du redressement des finances publiques et des conséquences sur celles des collectivités. De même l'évolution du prix de l'énergie reste une inquiétude même si certains nous disent que ça peut ne pas durer dans le temps, pour l'instant il y a une conséquence, les chiffres ont été donnés et c'est quelque chose qui pèse ça a été dit aussi et sur les collectivités et sur les ménages.
Tout ceci est bien précisé dans le rapport, comme sont de même évoquées les conséquences positives et négatives prévisibles de la crise économique et de l'inflation. Je rappellerai quand même que la satisfaction que l'on peut avoir de voir une évolution des bases de la fiscalité avec six cent mille euros, c'est quand même six cent mille euros que vont payer que les propriétaires puisque maintenant la fiscalité locale pèse essentiellement sur les propriétaires mais enfin pour la collectivité c'est quelque chose qui permet en recette un peu de compenser ce que les dépenses vont devoir intégrer.
Je note que les objectifs et les équilibres fondamentaux énoncés dans ce rapport sont bien dans la ligne directrice qui a été menée par la municipalité depuis plus de 20 ans à savoir : une épargne brute projetée à plus de 10%, indispensable pour assurer une part importante du financement des investissements sur fonds propres et de fait un recours limité à l'emprunt puisqu'en plus des fonds propres qu'on peut dégager même si elles ont diminué dans la perspective du PPI de la CACP, il y a aussi les subventions c'est quand même inquiétant de voir qu'on passe de dix à deux virgule huit millions d'euros en la matière mais bon ça dépend aussi de la répartition équilibrée toujours au niveau de la Communauté d'Agglomération sur l'ensemble des communes et sur la capacité de la Communauté d'Agglomération elle-même à assurer ses propres obligations.
Conséquence directe, une dette maitrisée permettant une capacité de désendettement inférieur à 10 ans et si possible toujours bien inférieur pour se prémunir de l'éventualité de la remontée des taux bancaires et qui se projette à un niveau toujours très inférieur à celui constaté pour les villes comparables avec un faible niveau d'endettement ramené à l'habitant. C'est quelque chose qui est préservé, maintenu c'est une satisfaction.
Je note juste dans le rapport une petite bizarrerie toutefois sans conséquence. En effet, il y est fait état de pertes de ressources alors que le graphique page 10 montre au contraire des recettes globales de fonctionnement supérieures en 2021 par rapport à 2020 et même encore en légère progression annoncée sur 2022 et les années suivantes.
Il est annoncé des dépenses qui auront progressé en 2021 sur 2020. Il y a bien évidemment des progressions qui sont liées aux conditions naturelles des dépenses mais il y a aussi l'aspect particulier que j'évoquais tout à l'heure d'une reconduction en 2021 de ce qu'on avait en 2020, enfin surtout 2021 et qu'on aura sur 2022 les problèmes liés à la crise, à l'inflation liés à l'augmentation de l'énergie.
De fait, sans bénéficier d'une croissance au minimum identique des ressources par rapport aux dépenses sur la même période, ce seront bien l'excédent brut de fonctionnement et l'endettement qui feront l'amortisseur pour maintenir le niveau d'investissement. La présentation de Laurent LAMBERT montre que notre épargne brute baisserait de fortement sur la période 2021/2025. On perd quatre millions d'euros je crois, enfin j'ai rapidement vu le graphique ne tenez pas compte de mon chiffre mais j'ai vu que globalement que cette épargne brute, elle baisse de manière conséquente quand même entre 2021 et 2025.
Souhaitons juste que la réalité ne nous réserve pas trop de mauvaises nouvelles au regard des incertitudes évoquées et que ces prévisions d'équilibre se vérifient. On verra notamment comment sera bâti ce budget et surtout comment les choses se présenteront au courant de l'année et comment on atterrira à la fin de l'année 2022.

S'agissant des investissements, nous nous réjouissons que la ville annonce un volume d'investissements sur la même période de plus de 50 millions basés sur un Plan Pluriannuel d'Investissement dont nous sollicitons toutefois de pouvoir en connaître le détail ventilé par opération ainsi que son calendrier. Alors il y a eu des chiffres qui ont été mis lors de la présentation sur les différentes années en terme de volume mais il serait intéressant de voir à l'intérieur de ces sommes année par année comment le calendrier permet de voir quels sont les investissements qui seront engagés sur la période.
Nous aimerions en particulier savoir si dans ce PPI figurent les équipements qui devront remplacer le hall Saint-Martin et le devenir de l'ex-collège du Parc aux Charrettes qui sont aujourd'hui quasiment des friches sur lesquels bien évidemment nous estimons tous qu'il faudrait trouver une solution.
En résumé, si nous validons les orientations financières proposées dans ce rapport, nous attendrons les propositions détaillées qui en seront déclinées dans le futur budget pour en mesurer la réalité et la répartition.
Je ne m'étendrai pas sur le volet concernant les ressources humaines particulièrement documentées en notant cependant que le montant de la masse salariale représente un taux de 64% des charges de fonctionnement ce qui reste inquiétant, même si la réduction relative des autres postes de charges au fil des années explique cette progression. Une remarque cependant : à l'ordre du jour de ce conseil, le rapport d'activités de la CACP pour l'exercice 2020 rappelle que les effectifs de la CACP sont de plus de 700 sans qu'historiquement le transfert de compétences des communes de l'agglomération vers cette dernière ait eu un impact positif en matière de masse salariale globale, c'est bien le contraire.
Ceci n'est pas nouveau et je n'ignore pas que cette situation n'est pas propre à notre territoire. Mais cette évolution globale de la masse salariale territoriale pèse directement sur la fiscalité locale que les seuls propriétaires vont financer du fait de la suppression progressive de la taxe d'habitation. Ceci doit collectivement nous questionner. A chaque fois qu'il y ait des transferts de compétences que cela amène à des augmentations d'effectifs et donc des augmentations de charges à un autre échelon sans qu'il y ait de réduction de la part des charges dans la collectivité qui a perdu ses compétences, bien évidemment c'est quelque chose sur lequel faut faire attention parce que à l'échelle nationale, c'est quelque chose qui représente une masse extrêmement importante et on n'est pas dans une situation d'économie.
Enfin, il me semble, mais j'aurai l'occasion d'y revenir lorsque nous aborderons le rapport d'activités 2020 de la CACP, que ce rapport ne fait pas état des conséquences des orientations et priorités de cette dernière pour Pontoise. Du fait qu'on a fait un nombre important de transfert de compétences il faudrait qu'à un moment donné, on ait une réflexion qui soit menée sur l'année 2022 et les années suivantes compte tenu des orientations budgétaires de la ville mais également de la Communauté d'Agglomération mais cela a ceci comme conséquence négative comme positive mais souvent plus positive que négative sur Pontoise et sur ses équipements.
S'agissant enfin du chapitre relatif aux orientations en matière de développement durable, je laisserai Jean-Christophe Bories intervenir pour notre groupe. Je vous remercie pour votre attention. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur SEIMBILLE. Laurent tu veux peut-être répondre à Gérard ou répondre à toutes les questions, comme vous le souhaitez. »*

Monsieur LAMBERT : *« J'avais prévu de prendre toutes les questions. »*

Madame LE MAIRE : *« Et bien allons-y, je laisse donc la parole à Madame CHAMBON. »*

Madame NGUYEN : *« Alors Madame CHAMBON a été déconnectée et elle est en train de se reconnecter. »*

Madame LE MAIRE : *« Je vais laisser du coup la parole à Monsieur BORIES et comme ça, ça laisse le temps à Madame CHAMBON de se reconnecter, ça vous va ? J'en déduis que oui. Est-ce que Monsieur BORIES est là ? »*

Monsieur BORIES : *« Oui je suis là, vous m'entendez ? »*

Madame LE MAIRE : *« On vous entend, vous avez la parole. »*

Monsieur BORIES : *« Très bien. Merci à vous. Merci de me donner l'opportunité de commenter au nom de mon groupe les dispositions des engagements écologiques 2022 du DOB. Je ne vais pas revenir sur les*

dispositions que j'ai déjà commentées lors du conseil municipal du 8 juillet dernier sur le PADD. Vous allez retrouver certains éléments notamment sur la co-construction. Je vais rester dans la proposition constructive conforme à mon ADN. Tout voyage commence par un petit pas et vous le faites ou vous déclarez l'intention de le faire. Ne pas entamer ce voyage serait dramatique pour notre avenir et celui de nos enfants, comme je l'ai dit et répété, il y a un seul mandat pour agir, parce que vous citez les arbres. Les arbres avant qu'ils puissent absorber du CO2, il faut entre cinq et dix ans suivant les espèces et forcément c'est maintenant qu'il faut planter et pas dans dix ans, ça sera trop tard. Nos émissions aujourd'hui sont de 421 millions de tonnes en France en 2021 et nous devons collectivement les diviser par 4 à l'horizon 2040. Ce plan intervient dans un contexte d'urgence climatique renforcé par le dépassement la semaine dernière de la 5ème limite planétaire en matière de climat. Le budget en tant que tel n'appelle pas de commentaires. Mais en l'état, il nous manque beaucoup de précisions sur les dépenses réelles qui seront engagées pour pouvoir discuter des dispositifs et probablement les détailler au mois de mars. Sur un budget de fonctionnement de l'ordre de 39 millions, si je parle des 4,2 millions du plan pluriannuel, nous pouvons penser que ce sera une part très faible et vraisemblablement insuffisante pour faire face à cette transformation majeure et vitale. Pour être honnête, nous en attendions un peu plus en termes d'engagements et plus qu'un engagement écologique il faut un plan climat à la ville de Pontoise avec une vision de long terme précise et échéancée. Je ne vais pas m'attarder trop longtemps, cela appelle de très nombreuses remarques et vous me connaissez sur les aspects trame noire, sur plein de sujets, la biodiversité, y a plein de petites choses à faire dans Pontoise pour que ce soit vraiment au top. Donc on a du temps pour en discuter, il faut le faire. Ce document appelle deux principales remarques : la première c'est l'absence de métriques et d'objectifs chiffrés de moyen terme, ça c'est l'ingénieur qui parle, désolé. Et la deuxième c'est l'absence de la dimension humaine dans votre plan. Il va falloir faire revenir l'humain dans tout cela.

Tout d'abord sur l'absence de métriques et d'engagements chiffrés : on améliore que ce qu'on mesure, vous l'avez fait avec la sécurité et la police, il y a des chiffres on sait d'année en année comment on évolue et ça permet d'ajuster les dispositifs et de se mesurer et à commencer par le bilan carbone évidemment puisque c'est la première mesure qu'il faut faire. En tant que citoyen pontoisien je ne sais toujours pas de quel niveau à l'origine nous partons en termes d'émissions et je suis assez désagréablement surpris qu'après deux ans de mandat, ce point ne soit pas traité bien que ça ne soit pas obligatoire, je suis d'accord avec vous puisque c'est obligatoire qu'à partir de cinquante mille habitants dans certaines communes. La pratique est de réaliser la première mesure en incluant tous les postes du bilan carbone. Il faut savoir que l'énergie des bâtiments qui est votre focalisation, c'est bien et vous le faites avec des dispositifs, je le pense auront des impacts mais ça ne représente qu'un tiers du bilan des collectivités en France mais il faut aussi traiter le reste clairement. Il est toujours temps pour vous de dévoiler cette empreinte carbone réelle de la ville de Pontoise, on serait très satisfait de l'avoir et de la communiquer en transparence et de se dire quels sont les objectifs qui vont nous permettre de nous améliorer dans le temps. Et je pense que ça doit être fait de manière complètement objective.

Mais parlons du deuxième point qui à mes yeux est peut-être encore plus important et marque une différence d'approche. Vous présentez trois axes et c'est bien mais il manque ce que j'appelle une quatrième dimension : l'humain et donc la part « immatérielle » de ce plan. Cette transition écologique appelle fondamentalement une transformation sociétale qui est majeure d'une société de la consommation à une société de la sobriété dans laquelle les Pontoisiens sont à la fois le moteur et l'essence. Pour que vous puissiez mesurer de quoi je parle, je reprendrai le bilan du français moyen réalisé par l'ADEME et Myco2 actualisé en 2019 et je demande que le graphique joint soit annexé au compte rendu dans un but pédagogique. Un Français émet aujourd'hui 9,9 tonnes équivalent CO2 et je rappelle que les émissions doivent absolument être divisées par 4 en 2040, soit un bilan de 2,5 tonnes. Si vous regardez de plus près, la dépense publique et les infrastructures représentent 14 % de cette empreinte donc 1,4 tonnes aujourd'hui et donc l'impact de l'engagement municipal est essentiel pour entrainer le mouvement et contribuer à ce futur. Nous constatons une prise de conscience ascendante et à la fois une défiance vis-à-vis du monde politique accusé d'inaction climatique qui s'explique en partie par le manque de rigueur dans la mesure de l'efficacité des politiques mises en place. La mairie doit montrer l'exemple, créer un effet d'entrainement et nous avons une chance historique de rapprocher le citoyen de sa représentation en montrant l'efficacité de ces politiques. Ces chiffres génèrent aussi de l'éco anxiété car cette réduction drastique s'accompagne aussi d'un changement de comportements individuels et collectifs au niveau des collectivités territoriales. Elle démarre mais elle est beaucoup trop lente. J'ai proposé en commission Ressources d'assortir votre plan d'un axe accompagnement des Pontoisiens par un jeu qui a fait ses preuves et qui est d'ores et déjà utilisé par de

nombreuses mairies (Paris, Evian, Montrouge, Fontainebleau, Grenoble, Lyon...) : la fresque du climat (fresqueduclimat.org), association loi 1901 qui projette d'atteindre le million de citoyens formé à l'urgence climatique cette année avec 10 000 animateurs bénévoles. Ça ne coûte rien. Nous pouvons imaginer des ateliers pour le personnel municipal, pour les associations et pour les écoles. Le jeu est libre de droit et permet de former nos propres formateurs qui, à leur tour, pourront organiser des ateliers dans les maisons de quartier. Le budget est très réduit comparé au budget que vous projetez. Outre la sensibilisation et l'accompagnement des Pontoisiennes et Pontoisiens cela permettrait de créer encore plus de lien entre habitants et structures. 100% des villes et des sociétés qui le déploient sont satisfaites. J'ai d'autres propositions toutes aussi concrètes à vous communiquer si j'ai pu susciter votre intérêt et je vous remercie de m'avoir écouté. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur BORIES. Je pense que Laurent et Lena auront plaisir à répondre à vos sollicitations. Je vais laisser là maintenant la parole à madame CHAMBON qui s'est reconnectée. Il faut mettre votre micro en revanche. »*

Madame CHAMBON : *« Je suis revenue, merci Madame la Maire. Donc le groupe des élus Pontoise Ecologique et Solidaire a bien pris note que les deux politiques prioritaires 2022 de votre équipe seraient la propreté et l'attractivité. Donc bien sûr la propreté de la ville c'est une exigence qui est tout à fait adaptée et qui est attendue par tous mais en quoi elle mérite pour la seconde année d'être portée comme un axe prioritaire. Pour l'attractivité de la ville, son amélioration est un objectif aussi tout à fait louable, par contre les mesures que vous proposez ne nous semblent pas être très à la hauteur d'un objectif dit prioritaire. Voilà on est un peu déçu par les mesures que vous comptez prendre.*
Par ailleurs, ces deux politiques prioritaires que vous avez ciblées sont à notre sens loin d'être des priorités qui devraient être portées en ces temps difficiles pour un bon nombre de concitoyens et aussi parce que nous sommes dans un temps de l'urgence climatique. Donc urgence climatique, urgence sociale. En février 2021 par l'intermédiaire de Monsieur DREVELLE ? le groupe avait proposé dans un souci de démocratie participative de réinterroger des Pontoisiens sur ce qui était leurs priorités parce que c'est vrai qu'entre 2019 et aujourd'hui 2022 il y a eu quand même quelques événements majeurs sur le territoire national et ici au niveau local qui peut-être ont fait bouger les priorités des Pontoisiens. Voilà par rapport à ces deux politiques prioritaires.
Par contre l'axe sur les engagements écologiques nous a beaucoup plus intéressé et c'est là à notre sens c'est cet axe-là qui aurait dû être porté en axe prioritaire, parce que on est dans une urgence climatique et que c'est vrai que notre responsabilité, nos responsabilités d'élus c'est d'y répondre, de chercher à lutter contre le dérèglement climatique et il manque en effet donc c'est très intéressant ce qu'à présenté Madame de BOURMONT mais manque vraiment un plan dans la durée et un plan pluriannuel avec des moyens mis en face. Donc par rapport à cet axe, on a quelques questions et quelques suggestions à faire pour pousser encore cet axe de l'engagement écologique. Vous avez par exemple annoncé un plan de réflexion des voiries et des trottoirs. Est-ce que vous avez pensé à choisir un matériau qui en fait clair, perméable qui permettrait de faire descendre la température dans notre ville quand il y aura les grandes chaleurs et des canicules qui ne manqueront pas de s'intensifier dans les années et les décennies à venir. La deuxième chose, c'est pour la biodiversité et les besoins fraicheurs. Est-ce qu'on pourrait proscrire la taille des haies et des élagages des arbres l'été. Alors c'est des exemples en pleine période de nidification pour la biodiversité, c'est pas génial et parce que c'est aussi la période où on a plus le besoin de s'abriter à l'ombre. Par rapport aux voitures électriques, alors oui voitures électriques mais ce n'est pas la panacée et il manque en fait dans ces engagements écologiques un axe de travail sur les transports en commun. Alors il y a le vélo qui est bien développé, c'est plutôt bien mais du coup il manque vraiment cet axe sur les transports en commun. Comment on peut faire pour réduire vraiment la part de la voiture, qu'elle soit thermique ou qu'elle soit électrique dans nos villes. On est aussi sur une politique zéro déchet, parce que le meilleur déchet est le déchet le plus économique c'est celui qu'on ne produit pas. On attend avec impatience une vraie politique zéro déchet avec une vraie sensibilisation de la population alors peut-être inclure dans l'axe prioritaire de la propreté pour lui donner un petit peu d'épaisseur par exemple. Et puis au niveau des composteurs aussi, donc nous allons pousser un peu plus loin parce que voilà gestion des déchets, revalorisation des déchets c'est bien mais pourquoi des composteurs dans quelques quartiers, pourquoi est-ce que vous ne lancez pas un grand plan de développement des composteurs. Donc voilà Madame la Maire pour nos remarques et nos suggestions sur vos priorités dans la ville avec toujours ce souhait que l'urgence climatique et les urgences sociales fassent l'objet de plans pluriannuels structurés, merci. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Madame CHAMBON. Je vois que j'ai Madame NGUYEN qui a également levé la main ou est-ce que c'était la main qui vous portait secours au moment où vous étiez déconnectée. »*

Madame NGUYEN : *« Non, non c'est pour une intervention. »*

Madame LE MAIRE : *« Allez-y Sandra, je vous en prie. »*

Madame NGUYEN : *« Je vous remercie beaucoup. Donc tout d'abord merci à Monsieur LAMBERT pour cette présentation claire et précise. Je rebondirai là sur l'intervention de Florence CHAMBON justement sur la priorité donnée à la propreté et la sécurité à Pontoise. Ces deux objectifs doivent être bien sûr poursuivis mais nous pensons que la priorité devrait plutôt être donnée à la réduction des inégalités en matière par exemple d'éducation et de santé, d'aménagement des quartiers à destination des jeunes et des enfants et pour l'accompagnement global des familles dans un contexte sanitaire encore prégnant. Donc je fais référence à l'urgence sociale dont parlait Florence CHAMBON juste avant. Nous serons également très attentifs au développement économique et à l'attractivité de notre ville qui fera d'ailleurs l'objet d'une question orale de ma part en fin de conseil et puis la transition écologique est toujours également au cœur de nos préoccupations comme vient de le confirmer l'intervention de Florence CHAMBON et moi je voulais faire un petit point sur l'articulation avec le plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. La transition écologique étant une affaire collective, il me semble vraiment important d'avoir des actions communes avec la communauté d'agglomération afin de faire un effet levier important sur un certain nombre d'actions voilà. Sur le sujet de la transition écologique je pense qu'en terme de consommation, il est important également d'effectuer un travail de communication et de pédagogie auprès des utilisateurs des équipements publics, je pense à la ventilation des écoles, à l'utilisation des fluides, de l'eau, de l'électricité et c'est parce qu'on s'aperçoit aussi qu'il y a parfois des progrès à faire en terme de réflexes d'utilisation de ces équipements publics. Sur le recours systématique à la délégation de service public et bien nous voilà nous sommes toujours contre au vu des échecs que nous avons pu constater notamment dans la gestion du stationnement de la ville et puis bon c'est un sujet que vous continuez d'assumer sans que nous voyons le développement positif en ce sens. Concernant les subventions aux associations ce sera mon dernier point, nous constatons que leur montant reste bloqué à un million trois d'euros depuis le début du mandat et cette non prise en compte de l'inflation nous questionne car elle provoque une perte de capacité d'intervention pour le monde associatif dont nous avons un besoin crucial comme toutes les villes. Nous aurions donc souhaité que les montants des subventions soient relevés tous les ans compte tenu de ce taux d'inflation, je vous remercie. »*

Madame LE MAIRE : *« Donc les tarifs municipaux qui vont avec, Madame NGUYEN, si je suis votre logique, je pense que ce n'est pas ce à quoi vous vouliez aboutir mais de fait cette réflexion amène ma réponse mais Laurent vous répondra également. J'ai enfin Monsieur BOMMENEL. »*

Monsieur BOMMENEL : *« Oui merci Madame le Maire. Pour notre part, on comprend bien le niveau d'incertitude qui est inhérent à tout budget mais quand même une fois de plus comme l'année dernière, nous trouvons que ce rapport d'orientations budgétaires se démarque par son austérité et une volonté manifeste de s'arc-bouter sur des ratios financiers pour atteindre des valeurs qui sont quand même bien au-delà des objectifs que vous-même vous fixez et on se demande pourquoi vous voulez battre des records d'économie et je cite quelques exemples : votre capacité d'endettement 2021 est de trois virgule six années alors que votre objectif est inférieur à dix ans donc on est pratiquement trois fois inférieur à votre propre objectif, le ratio des frais financiers il est de un virgule un pour cent des dépenses de fonctionnement et il est très inférieur à la moyenne des villes de notre strate qui est de un virgule neuf pour cent. Dans le rapport présenté en commission, vous vous vantez d'être troisième rang des communes ayant la plus faible dépense en personnel par habitant sur les vingt et une villes d'Ile-de-France comparable à Pontoise. Après avoir économisé près de six millions soit quinze pour cent du budget de fonctionnement en 2021 pour l'autofinancement, vous visez de nouveau à un taux d'épargne brute de quatorze pour cents donc ce qui entraîne quatre millions neuf de nouveau de non dépenses en fonctionnement alors que votre propre objectif, il est uniquement supérieur à sept pour cent. Donc nous, nous pensons que tout cela ça se fait au détriment des services rendus à la population au niveau par exemple de la rénovation des voiries même si vous nous présentez un plan*

pluriannuel on ne peut pas dire quand même que ça avance suffisamment vite, c'est la même chose pour la réfection des peintures des écoles qui se fait trop lentement. Il y a aussi des politiques qui sont quand même en attente par exemple l'amélioration énergétique des bâtiments communaux, elle est en attente d'une étude qui aurait quand même normalement dû déjà être réalisée l'an dernier, alors on se demande pourquoi. L'action sociale elle attend un nouvel audit pour répondre aux besoins sociaux là aussi, on se demande pourquoi vous tergiversez, j'ai fini. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur BOMMENEL. Tout cela appelle beaucoup de remarques et surtout je le pense de précisions parce qu'il y a vraisemblablement des mauvaises interprétations pour ne pas dire des erreurs grossières dans ce que j'ai pu entendre avec tout le respect que je vous dois mais je vais laisser Laurent répondre et Lena sur la partie plus développement durable. Je vous laisse la parole à tous les deux. Laurent peut être pour commencer. »*

Monsieur LAMBERT : *« Merci Madame le Maire. Oui tout d'abord pour remercier la compréhension de certains sur les éléments qui composent ce ROB avec les contraintes avec bien entendu des incertitudes, incertitudes qui ne se veulent pas anxiogènes, qui se veulent simplement lucides par rapport à une situation, situation et constat qui sont partagés par l'ensemble des collectivités actuellement sur l'éventuelle participation de ces dernières à l'effort national qui a été cette crise COVID, crise qui permettez-moi de le dire a forcément retardé un certain nombre de choses. Je pense que tous ce soir, nous avons été en retard sur un certain nombre de choses. Pour autant, il ne me semble pas que notre action se montre en retard, il y a bien évidemment des analyses, des études, des constats à faire avant tout diagnostic et avant toute recommandation donc c'est pour toutes ces raisons que nous aurons sur l'ensemble des années de ce mandat des thématiques qui reviendront sur d'une part les politiques prioritaires et je voudrai repréciser la sémantique, le vocabulaire, il ne s'agit pas de dépenser prioritairement de l'argent sur une politique il s'agit simplement de réévaluer le montant accordé annuellement à deux politiques et je rappellerai qu'il ne s'agit pas de la sécurité mais de l'attractivité de la ville, la sécurité c'était en 2021 Madame NGUYEN. Nous sommes donc sur des politiques qui font l'objet d'un renfort et non pas de cette seule enveloppe, ce renfort se situe pour les deux politiques à hauteur de trois cents mille euros. Je rappelle que pour l'action sociale, je rappelle que pour tout ce qui a été cité et bien entendu je laisserai Lena mais le PPI qui existe sur la transition énergétique, nous sommes sur des sommes sur ce dernier point plus de quatre millions voilà donc il faut remettre en perspective l'ensemble des efforts qui sont faits, si nous faisons un focus sur deux politiques il s'agit de se repositionner, d'avoir une remise à niveau et prioritaire ne veut pas dire majoritaire.*
Sur les ratios que vous avez évoqués Monsieur BOMMENEL, oui vous évoquiez les ratios mais lorsque l'on évoque des ratios d'endettement par habitant, il faut aussi évoquer les ratios de DGF par habitant et là vous comprendrez qu'il y a une logique dans ce que nous faisons. Sur l'endettement par exemple écoutez je ne vois pas en quoi vous pouvez nous reprocher de contracter des emprunts à des taux fixes intéressants si nous sommes en dessous de la moyenne, je ne vois pas en quoi cela peut constituer un critère de jugement négatif. Sur les ratios atteints cette année en épargne brute bien évidemment nous l'avons dit, ce ratio est supérieur à notre minima, ce n'est pas un objectif, c'est un minima c'est un seuil au-delà duquel il n'est pas question de se rendre. Avez- vous entendu parler de l'effet ciseau ? L'effet ciseau est quelque chose qui arrive extrêmement rapidement. Je rappelle que nous avons un endettement d'environ 20 millions d'euros sur la période citée dans le ROB. Il suffirait simplement d'avoir un excédent brut d'environ un million six par an pour être dans une situation où les annuités nécessaires au remboursement de la dette seraient de plus de douze années et donc dans une situation extrêmement dramatique. Vous voyez que nous sommes donc sur une épargne brute qui est de cinq millions neuf. Nous avons une frontière qui se situe à environ un million six, la marge n'est pas si exceptionnelle que cela et je rappelle qu'encore une fois l'année 2021 n'a pas été une année normale, que nous sommes comme l'a dit tout à l'heure Gérard SEIMBILLE, nous sommes plus proche des dix pour cent sur une moyenne des dernières années, ce qui ne nous laisse pas une marge si importante encore une fois que cela. Je crois sur la partie plus macro, sur la partie constitutive du prochain budget, je crois avoir répondu à un certain nombre de questionnements. Sur le zéro douze bien entendu que constituant soixante-quatre pour cent des dépenses de fonctionnement, j'ai été peut-être un petit peu light, cependant le ROB word que nous avons évoqué ensemble en commission Ressources est extrêmement détaillé comme cela a été évoqué. Sur le PPI enfin il y a deux PPI. Il y a un PPI à l'intérieur du PPI. Ce PPI à ce stade nous considérons que c'est un document interne donc nous évaluerons la demande qui est faite et les éventuelles informations qui pourront se distribuer. Nous travaillons encore dessus, vous savez chacun qu'un PPI était aussi quelque chose qui

bouge dans le temps en fonction des résultats passés. Je passe la parole à Lena pour compléter sur la partie transition énergétique qui vous passionne et qui nous passionne. »

Madame de BOURMONT : *« Oui c'est ce que j'allais dire. Merci pour votre intérêt unanime sur ce ROB vert. Je vais essayer de répondre à tous parce qu'il y a beaucoup de choses qui se sont regroupées. Déjà pour le bilan carbone, je pense que moi aussi j'ai une formation un peu scientifique et en fait quand on est à zéro enfin quelque chose sous zéro ça fait plus qu'infini, ça veut dire que ce qu'on fait actuellement c'est vraiment extraordinaire parce que avant pas grand-chose était fait. Donc ça c'est déjà en terme de mesures, je pense que ça ne sert à rien de commencer à faire un bilan carbone on sait déjà ce qu'on doit faire en premier lieu sans avoir besoin de faire d'études pour le coup-là, on sait qu'il y a beaucoup de choses assez faciles et assez proches enfin financièrement c'est compliqué mais on essaie de le faire. Alors je vais dire qu'on n'a pas attendu la CACP, on n'a pas forcément besoin de la CACP pour mettre en œuvre des actions performantes puisque je vous rappelle que la compétence sur la collecte des déchets organiques c'est une compétence qui va passer à l'agglomération qu'on est déjà en train de s'en occuper depuis un an et qu'on va continuer le temps que l'agglo ne prend pas le relais. Sur des perturbateurs endocriniens c'est des missions qui ont été proposées à l'agglo il y a à peu près deux, trois mois on y est déjà depuis, Anne tu complèteras si tu veux mais je crois que ça fait au moins trois ou quatre ans qu'on travaille sur les bacs inox qui équipent maintenant les cantines de Pontoise dans son intégralité. Pour la voiture électrique et la mobilité, on essaie de faire déjà beaucoup sur le vélo parce que les autres villes de l'agglomération vont vous dire qu'ils font beaucoup sur le vélo mais on est quand même une ville avec un centre ancien particulier et mettre en œuvre des stationnements et des doubles sens cyclables et des aménagements pour les cyclistes, c'est compliqué à Pontoise et pourtant on maintient le cap et je crois qu'on y travaille avec beaucoup de conviction. On a parlé aussi des transports en commun, sachez qu'on est en train de travailler sur l'appel, le nouvel appel à délégataire au niveau de la STIVO puisqu'on a fait remonter les demandes internes à Pontoise, on travaille dessus et d'ailleurs la motion qu'on soutient qui va être présentée juste après montre à quel point nous sommes vraiment favorables aux transports en commun. Qu'est-ce que vous m'avez demandé encore élagage des arbres, on fait ce qu'on peut parce que entre ceux qui veulent élaguer les haies et qui veulent passer sur les trottoirs et puis ceux qui veulent garder les arbres on essaie de trouver un juste équilibre et sachez qu'on le fait en respectant les cycles végétatifs et aussi de la faune. Enfin je ne peux qu'être d'accord avec Monsieur BORIES sur la sobriété qui doit être la nôtre individuellement et au niveau collectif. On a eu beaucoup comme le disait Laurent LAMBERT beaucoup d'actions qui ont été décalées, on avait vraiment travaillé notamment avec la maison de quartier des Louvrais et l'association Aquarel sur justement un weekend développement durable auquel on était tous les deux je crois. Voilà, il y a beaucoup d'actions qui sont un petit peu dans les tuyaux qui n'ont pas encore vu le jour mais on a beaucoup de volonté. Je crois que c'est tout, maintenant j'espère qu'une prochaine année le développement durable sera dans les politiques prioritaires mais bon voilà, on prend les choses comme on peut et dans le bon sens. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Lena et comme tu le sais, ton vœu sera exaucé d'ici la fin du mandat puisque ces politiques prioritaires comme l'a très bien rappelé Laurent LAMBERT ont vocation à mettre un zoom plus particulier sur ces politiques, ça n'en fait pas pour autant des politiques majoritaires mais c'est justement mettre un éclairage avec des moyens supplémentaires sur une année et qui ont vocation à évoluer et changer au fil des années pour répondre à la question je crois que c'est Madame CHAMBON qui l'avait dit ; pourquoi une nouvelle fois la propreté tout simplement parce que le travail n'est pas fini, je pense qu'il faut avoir aussi l'honnêteté de le dire il y a une amélioration mais c'est loin d'être encore satisfaisant et d'ailleurs ça boucle la boucle avec les exigences en matière de zéro déchet ou en tout cas de diminution de déchets. Je peux vous garantir que dès l'instant où vous avez une politique de propreté intransigeante, ça ne peut que conduire les Pontoisiens et les citoyens d'une manière générale à réfléchir à leur politique de déchets ou alors au type de consommation et à faire ça de manière plus rationnelle pour le bien de tous.*
Juste pour conclure moi je voudrai remercier évidemment tous ceux qui ont participé à la préparation de ce débat d'orientations budgétaires, rapport d'orientations budgétaires Laurent bien entendu Lena également ainsi que l'ensemble des services mais l'ensemble des intervenants où on voit que c'est un débat, c'est un débat important parce que ça fait partie des sujets qui ensuite vont conduire et animer et suivre l'ensemble de l'action des différentes politiques municipales sur l'année qui vient. Je veux et sans ironie quoique remercier l'ensemble des intervenants pour avoir salué et noté la rigueur et la précision de notre gestion puisque sans

revenir sur un certain nombre de détails puisque Laurent l'a redit s'agissant du zéro douze et du ratio qu'il faut faire également par rapport à notre DGF ça c'est pour Monsieur BOMMENEL pour voir que les termes utilisés et les ratios utilisés ne sont pas complètement les bons. D'ailleurs je fais observer que si vous avez déjà soixante-quatre pour cent de notre budget de fonctionnement consacré aux ressources humaines moi je veux bien qu'on fasse du cent pour cent mais à ce moment-là, il y aura plus aucune autre dépense de fonctionnement, c'est juste ça qu'il faut avoir en tête. C'est qu'à un moment tout le budget de fonctionnement de la ville servira à payer les salaires des fonctionnaires qui ne pourront pas déployer de politique puisque nous n'aurons plus de dépenses de fonctionnement à réaliser c'est juste ça qu'il faut avoir en tête et ce n'est pas du tout un détail.
Enfin pour terminer sur l'ajustement des différentes politiques et sur la concertation, je peux vous garantir que c'est quelque chose à laquelle nous veillons tout particulièrement et si j'en juge par la démultiplication des différentes actions de terrain, des permanences de quartiers, des tours de quartiers, des réunions de quartiers qui nous permettent de manière collective ou individuelle d'identifier et d'essayer de répondre aux préoccupations des Pontoisiens pour être vraiment au cœur de ces sujets et d'apporter les réponses cohérentes donc je pense qu'on y est, ce qui veut dire qu'on le fait également avec beaucoup d'humilité parce que, parce que ça mérite d'être en permanence re-questionner et croyez bien que nous y sommes extrêmement vigilants. J'ai vu que Madame MOAL de BOURMONT avait subi une attaque de fauve en direct. Merci à tous pour cet échange alors c'est un vote toujours un peu particulier s'agissant du ROB puisqu'il n'y a pas de vote pour ou vote contre en tant que tel, Madame NGUYEN vous voulez reprendre la parole c'est ça ? Normalement une fois qu'on a clos la discussion, on a clos la discussion mais allez-y. »

Madame NGUYEN : *« Non mais c'est parce que c'est allé un peu vite ou alors je n'ai pas entendu toute l'intervention de Lena. En fait c'était juste pour savoir en terme d'actions, de communication et de pédagogie au niveau de l'utilisation des fluides. Est-ce que vous aviez prévu quelque chose voilà c'était juste ça. »*

Madame DE BOURMONT : *« Je peux répondre Madame le Maire. »*

Madame LE MAIRE : *« Vas-y Lena. »*

Madame DE BOURMONT : *« On n'a pas mal communiqué au moment de la labellisation VVF sur l'économie en eau maintenant je suis, je suis assez d'accord avec vous avec Monsieur BORIES sur le fait qu'on axe davantage de communication sur la sobriété et voilà sur les équipements municipaux c'est une bonne idée. Donc je pense que ça ne coûte pas grand-chose et on va, on va prendre l'idée et le mettre en place. Ça me permet aussi de rappeler qu'on peut faire mieux mais notamment au niveau du cimetière, faut se rendre compte à quel point c'est ambitieux et novateur ce qu'on est en train de déployer sur plusieurs années, il y a un vrai PPI cimetière notamment. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Sandra, merci Lena. Alors comme je vous le disais c'est un vote un peu particulier parce que on ne doit pas formellement adopter le ROB, en réalité il faut que nous prenions acte que le débat a bien eu lieu. Donc je vais poser une question qui est toujours un peu baroque mais donc je vais poser la question en vous disant qu'on va appeler le vote quand même sur le ROB donc rafraîchissez vos téléphones voilà et donc la question que je vais poser ; qui est contre le fait qu'on ait présenté le ROB et là vous votez contre et le reste on votera pour. C'est un peu bizarre comme question mais ça fait partie du jeu concernant le débat d'orientations budgétaires. Donc comme je vous le disais donc qui est contre le fait que nous ayons présenté, qui pense qu'on n'a pas présenté le débat d'orientations budgétaires ? Donc vous votez contre, ceux qui pensent qu'on a bien présenté le débat d'orientation budgétaire vous votez pour et vous vous abstenez si vous le voulez. Donc je vous invite à voter pour normalement on devrait être à cent pour cent parce que là c'est relativement factuel. Alors il me manque Karine, Sandra, on vous a perdu. »*

Madame NGUYEN : *« Je vous rejoins dans quelques instants, là je ne suis pas loin je pense. Normalement vous devriez. »*

Madame LE MAIRE : *« C'est bon. Il nous manque Mehdi BOUHANNA, Medhi est-ce que tu nous entends ? On va clôturer le vote parce que je sais que Robert ne peut pas voter parce que il a justement un problème de*

connexion et il est en train de nous rejoindre en mairie. Donc je clôture le vote donc avec trente-six votants et à l'unanimité et je vous remercie et vous donne évidemment rendez-vous pour le budget en mars prochain. »

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et L.2531-1,

VU le rapport d'orientations budgétaires 2022, ci-annexé,

OUÏ l'exposé de Monsieur Laurent LAMBERT, rapporteur,

CONSIDERANT qu'il y a eu lieu de tenir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif,

APRES AVIS de la Commission « Ressources » en date du 26 janvier 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la tenue du rapport d'orientations budgétaires au titre de l'exercice 2022, ci-annexé.

MOTION RER A

Madame LE MAIRE : *« Alors comme je vous le disais Robert a des problèmes de connexion et donc est en train de nous rejoindre en mairie donc ce que je souhaitais vous proposer si vous en êtes d'accord, c'est qu'on enchaîne avec d'ailleurs une certaine forme de logique avec la motion RER A présentée par Lena, si Lena tu es prête et on reprendra l'ordre une fois que Robert aura pu nous nous rejoindre pour présenter les notes 3-2 et 3-3. Donc si ça vous va, on enchaîne sur la note 3-4 et qui est donc une motion concernant le RER A qui est soumise à votre approbation, Lena. »*

Madame MOAL-DE BOURMONT : *« Oui merci Madame le Maire. Donc il s'agit en fait de soutenir une motion portée par la CACP au sujet de la branche Cergy du RER A. Pour vous résumer la situation, il y a la branche A qui va à Saint-Germain-en-Laye et ensuite une autre branche A qui se divise en deux sur Cergy et Poissy. Actuellement, il y a donc dix trains par heure sur cette branche Cergy-Poissy et actuellement on est plutôt à six sur Poissy et quatre sur Cergy. Or, il y a quatre virgule sept fois plus de voyageurs sur la branche Cergy que sur la branche Poissy en heure de pointe. Alors tout ça serait acceptable pendant un laps de temps donné si le projet Eole, le RER Eole pouvait se mettre en place mais ça a été reculé de deux ans. Du coup, on est dans une situation où les passagers montent à Cergy Pref restent trente minutes debout jusqu'à la défense et quand un train est annulé, c'est absolument invivable. Donc cette motion suggère de rééquilibrer aux heures de pointe la répartition de ces trains et d'en mettre six au niveau de Cergy Pref et quatre au niveau de Poissy. Pour Poissy ça changerait juste, à la place d'avoir un RER toutes les douze minutes il y en aura toutes les quinze, ça ne sera pas complètement déstructurant pour Poissy. Je voulais vous dire que Pontoise vous allez me dire que la gare de Pontoise n'est pas concernée, la gare de Pontoise n'est pas concernée par le RER A mais il y a une jonction par le bus 45 qui est le bus qui travaille le plus sur l'agglo et qui permet donc la jonction entre la gare de Pontoise et la gare Cergy Pref et donc déjà des Pontoisiens vont directement prendre le train à Cergy Préfecture et d'autre part tous les Pontoisiens du centre de l'autre côté de l'A15 peuvent rejoindre Cergy Préfecture par le bus 45 de la STIVO. C'est pour cela que nous allons soutenir cette motion parce que nous encourageons l'emploi de ces transports en commun et ce rééquilibrage aux heures de pointe, voilà. Je peux peut-être ajouter qu'il y a d'autres collectivités qui soutiennent, toutes les villes de cette branche soutiennent et je crois que le département aussi doit se prononcer. »*

Madame LE MAIRE: *« Merci beaucoup Lena. Pour précision, il s'agit effectivement d'une motion qui a également été présentée au conseil communautaire mardi dernier donc ceci l'ensemble des communes membres de l'agglomération et aussi au-delà puisque sont concernées Achères, Andrésy, Conflans Saint Honorine et donc cette motion a été adoptée à l'unanimité. Il me semblait important même si le RER A ne*

concerne pas en direct j'allais dire la ville de Pontoise, nous avons un certain nombre de Pontoisiens qui empruntent tous les jours cette ligne en en connaissant les désagréments que Lena a pu rappeler et la nécessité de ne pas accepter le statu quo qui existe aujourd'hui mais j'en profiterai pour préciser que ce même travail d'observation et d'exigence vis-à-vis de l'autorité de régulation des transports à savoir IDFM, doit également être fait au niveau des lignes J et H qui là pour le coup concernent directement le territoire de Pontoise sur des données qui ne sont pas équivalentes d'où le fait qu'il n'y ait pas de motion de ce type là parce qu'on n'est pas sur un problème aussi systémique que peut l'être celui de la ligne du RER A, qui est la ligne dont je vous rappelle qui est la ligne la plus empruntée d'Europe. Donc avec une vraie difficulté liée à ce trafic. Alors j'ai Monsieur DREVELLE qui a demandé la parole. »

Monsieur DREVELLE : *« Merci Madame la Maire. Alors ça va être rapide puisque tout a été dit et qu'effectivement il n'y a pas de débat sur cette motion. On a conscience que changer, modifier la grille horaire du RER A c'est un vrai travail d'orfèvre en fait de précision parce que comme c'est une ligne super chargée et qui est en interaction avec d'autres lignes, tout changement est un peu compliqué. Néanmoins lorsqu'on vit ce RER et qu'on observe les gros déséquilibres entre la branche de Poissy et celle de Cergy, l'offre n'est vraiment pas à la hauteur pour Cergy et que le rééquilibrage est totalement nécessaire donc on soutiendra cette notion sans hésiter.»*

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur DREVELLE. Est-ce qu'il y a d'autres observations ou remarques sur cette motion ? Il n'y en a pas donc je vous invite à vous remettre sur vos boîtiers puisque je vais la mettre au vote, le scrutin est ouvert. Alors il me manque Mehdi BOUHANNA et Robert est arrivé donc je pense qu'il est en train de se connecter. Alors Monsieur DUPAQUIER est en train de se connecter, par contre Monsieur BOUHANNA j'ai l'impression qu'on l'a perdu. Donc je clôture le vote et donc sur trente-sept votants nous avons trente-sept pour donc motion adoptée à l'unanimité, je vous en remercie. »*

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la motion présentée par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,

OUÏ l'exposé de Madame Léna MOAL-DE-BOURMONT, rapporteur,

CONSIDERANT les conditions de transport faites aux usagers notamment en heure de pointe sur la ligne A du RER desservant le cœur de l'agglomération à Cergy,

CONSIDERANT la motion présentée par la CACP,

CONSIDERANT que cette motion demande à Ile de France Mobilités (IDFM), autorité organisatrice des transports en Ile de France, et aux opérateurs SNCF et RATP de la ligne A, de procéder à un rééquilibrage immédiat de l'offre en heure de pointe entre les branches de Cergy et de Poissy,

CONSIDERANT que la Commune de Pontoise souscrit pleinement à cette demande dans la mesure où les deux gares de Cergy-Préfecture (RER A et ligne L) et de Pontoise (Transilien H, J et RER C) sont dans une certaine mesure interconnectées car fonctionnant en synergie grâce notamment à la ligne de bus « Mobilien » n° 45, la plus importante en poids du réseau STIVO,

CONSIDERANT qu'en cas d'incident sur les réseaux, les rabattements s'opèrent facilement d'une gare sur l'autre et que de nombreux Pontoisiens utilisent la ligne A ou sont susceptibles de le faire,

APRES AVIS de la Commission Services à la Population en date du 24 janvier 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES VOTANTS:

ARTICLE 1 : APPROUVE la motion telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera notifiée à Ile de France Mobilités, à la SNCF et à la RATP.

CESSION D'UN LOCAL COMMERCIAL SIS 6 RUE DE LA PIERRE AUX POISSONS

Madame LE MAIRE : *« Monsieur DUPAQUIER est donc arrivé en mairie donc je vous propose qu'on reprenne l'ordre initial donc de ce conseil en présentant maintenant la note 3-2 qui concerne la cession d'un local commercial au 6 rue de la Pierre aux Poissons, Robert tu as la parole. »*

Monsieur DUPAQUIER : *« Oui merci Stéphanie. Donc cette délibération porte sur la cession d'un local commercial dont était propriétaire la ville, 6 rue de la Pierre aux Poissons. Pour vous faire un petit historique, en 2016, la commune acquit ce local qui était en déshérence dans le cadre de l'appui aux commerces de proximité. Il a pu être loué dès 2017 à la Bonne Entente et le commerce s'appelait l'épicerie de la Bonne Entente et la Bonne Entente vient de céder son fonds de commerce et ne souhaitait pas poursuivre l'exploitation de l'épicerie et le repreneur ne le souhaitait pas non plus. On a donc formé un appel à projet pour voir dans quelles conditions le local pouvait être repris et nous avons une proposition extrêmement intéressante de la part du restaurant l'Orchidée qui veut ouvrir à cet endroit une sorte de bar à tapas, dégustations de vins et autres. Néanmoins, l'offre qui nous est présentée ne pourrait porter sur une location, le commerçant intéressé souhaitant acquérir les locaux. Alors ces locaux ont été acquis à l'origine pour le prix de cent quatre-vingt mille euros. L'estimation des domaines est aujourd'hui de cent quatre-vingt-huit mille euros et nous avons une offre à deux cent mille euros autant dire que d'ores et déjà l'offre est raisonnable, qu'il s'agit d'un commerçant de Pontoise et donc qui sera propriétaire des murs avec quand même beaucoup plus de garanties sur le fait qu'on va maintenir ici un commerce de proximité et plutôt de qualité. C'est dans ces conditions que je vous proposerai d'adopter la délibération qui vous est présentée. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Robert. J'ai Monsieur DREVELLE. »*

Monsieur DREVELLE : *« Merci Madame la Maire. Donc effectivement on votera pour cette délibération, le projet proposé étant très intéressant. Pour juste un tout petit peu élargir en fait, cet exemple montre l'efficacité de la préemption pour proposer ou maintenir une offre commerciale diversifiée et de qualité et donc on espère que la ville saura utiliser cet outil à chaque fois que nécessaire et pas forcément que dans le centre haut là comme ça en tête j'ai un peu le secteur Carnot, Notre Dame où une profusion d'agences d'intérim nuit un peu au dynamisme et à la diversité commerciale donc ça pourrait peut-être, être un outil pour améliorer la qualité des commerces dans ce secteur où ça pourrait aider au maintien pour la qualité des commerces proposés aux habitants. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur DREVELLE. Je ne peux que souscrire à vos propos et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle vous l'avez vu dans le ROB que nous venons de présenter nous proposons justement de dédier un budget à cette préemption de commerces qui est une nouveauté, ça ne se pratiquait pas auparavant ça c'est le premier point. Le deuxième point, pour aller dans votre sens et je dis ça sous le contrôle de Schahrazade DELAMARE et de Robert DUPAQUIER, on sera amené dans le courant de l'année à vous proposer une extension du périmètre de préemption puisque comme vous le savez, il faut déterminer un périmètre, la préemption est quand même une dérogation au droit de l'urbanisme et donc il faut pouvoir le justifier au travers d'un périmètre et nous vous proposerons précisément pour élargir cette capacité d'action d'avoir un périmètre plus adapté et plus large que le cœur même du centre-ville. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas donc je vous propose comme d'habitude à vos boîtiers d'ouvrir le vote sur la note 3-2. Le vote est donc clos et nous avons l'unanimité avec trente-huit votants. Je vous remercie, merci Monsieur DUPAQUIER. »*

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'acquisition du bien cadastré AK n°740 par la Commune de Pontoise en date du 18 octobre 2016,

VU le bail commercial entre la Ville de Pontoise et Monsieur Laurent Loiseau en date du 31 juillet 2017,

VU la cessation d'activité du « Marché de la BE » depuis le 31 décembre 2021,

VU la proposition de Monsieur et Madame d'Hainault pour l'acquisition du local,

VU l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 12 mai 2021,

OUÏ l'exposé de Monsieur Robert DUPAQUIER, rapporteur,

CONSIDERANT que la Ville de Pontoise est propriétaire d'un local commercial sis 6 rue de la Pierre aux Poissons, comprenant une salle de vente de 90 m² et un espace réserve de 30 m² environ ; que ce local fait l'objet d'un bail commercial pour l'exploitation de l'épicerie de la Bonne Entente,

CONSIDERANT la nécessité de résilier ce bail commercial en cours, l'acquisition étant demandée par l'acheteur, libre de toute occupation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au solde de tout compte du locataire actuel suite à la résiliation du bail,

CONSIDERANT l'opportunité d'une cession de ce local commercial pour un projet qualitatif qui correspond aux attentes de la Ville en matière de commerce de proximité,

CONSIDERANT que la cession est réalisée au prix 200 000€ et que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs, auquel s'ajoute le montant de l'indemnité de résiliation de bail d'un montant de 20 000€, que la ville reversera au locataire actuel, sous réserve des compensations qui pourraient être ordonnées par le trésor public,

CONSIDERANT l'accord des parties sur la chose et sur le prix,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 13 janvier 2022 et de la Commission Ressources en date du 26 janvier 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la résiliation du bail commercial en cours au bénéfice d'une indemnité de résiliation convenue pour un montant de 20.000 €.

ARTICLE 2 : CÈDE à Monsieur et Madame D'Hainault ou toute structure s'y substituant, le local commercial appartenant à la Commune sis 6 rue de la Pierre aux Poissons, parcelle cadastrée AK n°740, pour un montant de 200 000 euros auquel s'ajoute 20 000€ d'indemnité de résiliation de bail.

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous actes et documents afférents à cette cession.

ARTICLE 4 : DIT que les recettes et dépenses afférentes sont inscrites au BP 2022.

PROJET ARRETE DU PLU DE SAINT-OUEN L'AUMONE – AVIS DE LA COMMUNE

Madame LE MAIRE : *« Je vous propose d'enchaîner sur la note 3-3 avec le PLU de Saint Ouen l'Aumône où il est demandé selon la réglementation, l'avis de la commune de Pontoise. »*

Monsieur DUPAQUIER : *« Merci Madame le Maire. Nous devons donc donner notre avis sur le projet de PLU de Saint Ouen l'Aumône en tant que commune limitrophe. Alors c'est un avis que nous avons à donner, nous n'avons pas à voter le PLU de Saint-Ouen-L'aumône. La ville de Saint Ouen l'Aumône est très différente*

de la nôtre, extrêmement industrielle puisque cinquante pour cent du territoire de la commune de Saint-Ouen l'Aumône est occupée par des activités industrielles et commerciales. Le PLU de Saint-Ouen l'aumône a des orientations qui pour certaines correspondent parfaitement à notre optique et notamment qui avaient été soumises dans le cadre du PADD notamment les trames verte et bleue qui sont réaffirmées, une meilleure protection des rues de Saint-Ouen-l'Aumône, une orientation plus végétalisée notamment entre les quartiers d'habitation et les centres d'activités plus une transition plus affirmée vis-à-vis des forêts notamment de Méry et de la forêt de la plaine de Pierrelaye qui vous le savez, va être abondamment plantée. Nous avons vu donc toute une série de choses qui nous semblent particulièrement favorables. Il y a également une orientation affirmée de requalifier le secteur du Pont de Saint-Ouen-l'Aumône, ce qui sera pour nous évidemment une bonne chose notamment en ce qui concerne les commerces.
Nous avons néanmoins des réserves, alors des réserves y compris que nous avons discutées en commission, la première qui nous a été suggérée concerne le projet d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert pour lequel nous nous sommes déjà prononcés contre lors d'un précédent conseil municipal et ça c'est notre véritable réserve. Alors nous l'avons déjà dit mais on peut le répéter deux fois peut-être qu'on sera mieux compris en le répétant deux fois et donc la principale réserve que nous émettons c'est celle-ci. Nous avons aussi des observations premièrement sur le secteur Liesse III, alors tout le monde le situe c'est dans le haut de Saint-Ouen l'Aumône et sa voisine les terres agricoles, alors il est de la vocation de la commune de Saint-Ouen-l'Aumône de poursuivre l'urbanisation sur ce secteur et nous émettons une observation en ce sens que et bien on va encore artificialiser les sols, ce qui n'est pas vraiment dans l'air du temps et certainement pas dans la loi climat d'août 2021. Une autre observation qui concerne les bords d'Oise en sachant qu'il est affirmé que les ports d'Oise vont être encore mieux traités par la commune de Saint-Ouen-l'Aumône par des plantations et autres. Or, il se trouve qu'il y a deux bâtiments industriels qui nous intéressent directement et nous concernent directement, c'est le bâtiment alcool et levure qui est un bâtiment qu'on observe très bien de Pontoise avec cette sorte de tour un peu haute et qui est un beau symbole architectural et l'autre est l'usine de couleurs et de vernis qui est un petit peu plus loin et qui était peint par Pissarro. Ils ne sont pas inscrits dans la protection que Saint-Ouen-l'Aumône va mettre en place vis-à-vis d'un certain nombre de ses monuments et donc nous faisons des observations à ce titre là en espérant qu'éventuellement, ils rentreront dans ces protections. Voilà un petit peu une présentation je l'espère rapide de cette note. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Robert. Alors j'ai Monsieur SEIMBILLE qui souhaite prendre la parole, Gérard. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Oui d'abord, je voudrais remercier parce qu'effectivement je n'avais pas pu participer à la commission, je m'en suis excusé et j'avais demandé effectivement les modifications que vient notamment d'évoquer en partie Robert DUPAQUIER. Alors je suis quand même que l'histoire de la carrière même si Robert dit qu'il vaut mieux, que ça ne coûte rien de le mettre une deuxième fois, la première c'était un avis négatif sur la carrière, là il s'agit de donner un élément vis-à-vis du commissaire enquêteur qui vient appuyer les choses et je pense que c'était utile et effectivement ce bâtiment alcool et levure, alors je note que Robert a évoqué un autre et c'est bien, ce bâtiment alcool et levure en plus il est juste en face de Pontoise, il a été peint par Pissarro, il fait partie outre d'un bâtiment intéressant et qui a fait l'objet déjà de premières réhabilitations d'ailleurs par le propriétaire, peut-être la commune de Saint Ouen l'aumône notamment le toit a été refait, les arbres qui sortaient des murs avaient été retirés et voilà. Donc moi je voulais remercier qu'on ait un peu donné ce petit coût complémentaire pour que la ville de Saint Ouen l'aumône puisse si jamais elle suit et surtout si le commissaire enquêteur met le doigt dessus, puisse effectivement tenir compte de ces réserves et recommandations. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Gérard, j'ai Monsieur DREVELLE. »*

Monsieur DREVELLE : *« Oui merci Madame la Maire. Donc ça va aller assez vite alors on voulait effectivement se féliciter que le travail en commission et les propositions qu'on a pu faire en commission aient pu nourrir le rapport qui est présenté aujourd'hui au conseil municipal sur la question de la réserve pour la carrière. On trouve aussi très appréciable que la ville de Pontoise questionne ce sujet de Liesse III et pointe les incohérences qui a avec la logique de zéro artificialisation nette prônée par la loi climat 2021 donc pour notre part, on restera aussi vigilant sur le devenir du secteur Liesse III et juste voilà pour finir sur une note*

plus personnelle, le bâtiment alcool et levure est mon bâtiment préféré du bord d'Oise donc je suis très content qu'on en parle aussi dans la délibération. Donc on soutiendra l'avis de la ville sur le sujet. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur DREVELLE. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole donc je vais mettre aux voix la note 3-3. Le scrutin est ouvert. Alors Karima, est-ce que tu nous entends ? Voilà parfait, le scrutin est clos et donc nous avons trente-huit votants et cette délibération est adoptée à l'unanimité, merci à tous. »*

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.132-11 et L.153-16,

VU le courrier en date du 10 décembre 2021 de notification du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de la commune de Saint-Ouen l'Aumône,

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Ouen l'Aumône qui tire le bilan de la concertation et qui arrête le projet de révision du PLU, en date du 25 novembre 2021,

VU le projet de PLU arrêté de la commune de Saint-Ouen l'Aumône,

VU la délibération du Conseil municipal de Pontoise du 16 décembre 2021 qui émet un avis défavorable sur le projet d'exploitation des carrières du Fond de Vaux à Saint Ouen l'Aumône,

OUÏ l'exposé de Monsieur Robert DUPÂQUIER, rapporteur,

CONSIDERANT que les enjeux identifiés sur le territoire de Saint-Ouen l'Aumône et les orientations définies dans le projet de PLU n'ont globalement pas d'impact pour la commune de Pontoise,

CONSIDERANT que, globalement, les propositions de zonage et les servitudes sur la partie du territoire limitrophe au territoire de Pontoise sont cohérentes avec les orientations du PLU en vigueur de Pontoise et les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU de Pontoise en cours de révision,

CONSIDERANT la volonté générale de réduire la vulnérabilité environnementale et notamment le risque industriel induit par la présence de nombreuses Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dont 6 sont classées SEVESO, sur le territoire de Saint-Ouen l'Aumône, inscrite dans le projet de PADD,

CONSIDERANT que, lorsque le secteur dit « PAPAG » fera l'objet d'un projet - ce qui nécessitera le moment venu la modification du PLU- la Commune de Pontoise y sera attentive, lorsqu'elle sera sollicitée pour avis,

CONSIDERANT que des servitudes de protection de 500 mètres autour des sites et monuments naturels inscrits situés à Pontoise s'appliquent sur le territoire de Saint-Ouen l'Aumône et qu'une procédure de Périmètres Délimités des Abords (PDA) a été lancée à Pontoise afin que leurs périmètres soient modifiés,

CONSIDERANT que deux observations peuvent être formulées, à savoir que la Commune de Pontoise:
- regrette que le bâtiment Alcool et Levure ainsi que l'ancienne usine de couleurs et de vernis peinte par Pissarro depuis les rives de l'Oise à Pontoise ne soient pas repérés comme bâtiments remarquables au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme,
- s'interroge sur le futur projet Liesse III, dont le site d'implantation est aujourd'hui un espace agricole, lequel est classé en zone 2AU, c'est-à-dire une zone d'urbanisation future, ce qui va à l'encontre des objectifs dits « Zéro Artificialisation Nette » des sols visés par la loi Climat et Résilience d'août 2021,

CONSIDERANT que le projet d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert sur le secteur du Fond de Vaux est inscrit notamment dans l'orientation du PADD : *« Favoriser les démarches environnementales - A/ Préserver et conforter la trame verte et bleue – Valoriser les vallées du ru de*

Liesse et des Aulnes » alors que cette carrière est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), c'est-à-dire qu'elle est susceptible de provoquer des impacts négatifs sur l'environnement (bruit, poussières, impact sur l'eau), la Commune de Pontoise ayant d'ailleurs émis un avis défavorable, lors de son Conseil municipal du 16 décembre 2021, sur ce projet d'ICPE,

CONSIDERANT que la Commune de Pontoise ne partage donc pas l'analyse selon laquelle ce projet de carrière *« favorise les démarches environnementales »* comme le soutient le PADD mais qu'elle considère, au contraire, qu'il s'agit d'un projet potentiellement nuisible au regard des éventuels impacts environnementaux qui pourraient être générés sur le territoire,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 13 janvier 2022 et de la Commission Ressources en date du 26 janvier 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE:

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable accompagné d'une réserve et de deux observations sur le projet de PLU arrêté de la commune de Saint-Ouen l'Aumône.

ARTICLE 2 : PRECISE que la réserve concerne le projet d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert sur le secteur du Fond de Vaux tel qu'il est inscrit dans l'orientation du PADD *« Favoriser les démarches environnementales - A/ Préserver et conforter la trame verte et bleue – Valoriser les vallées du ru de Liesse et des Aulnes »,* la Commune de Pontoise considérant que cette Installation Classée ne *« favorise »* pas les démarches environnementales » mais, au contraire, qu'il s'agit d'un projet potentiellement nuisible au regard des éventuels impacts environnementaux qui pourraient être générés sur le territoire, tel qu'indiqué dans son avis défavorable par délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2021,

ARTICLE 3 : COMPLETE cette réserve par les deux observations suivantes :

- Regrette que le bâtiment Alcool et Levure ainsi que l'ancienne usine de couleurs et de vernis peinte par Pissarro visibles depuis les rives de l'Oise à Pontoise ne soient pas repérés comme bâtiments remarquables au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme,

- S'interroge sur le futur projet Liesse III, dont le site d'implantation est aujourd'hui un espace agricole, lequel est classé en zone 2AU, c'est-à-dire une zone d'urbanisation future, ce qui va à l'encontre des objectifs dits « Zéro Artificialisation Nette » des sols visés par la loi Climat et Résilience d'août 2021.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise au Maire de la commune de Saint-Ouen l'Aumône.

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Madame LE MAIRE : *« Nous enchaînons sur la note 3-5. Est-ce que monsieur ROUDEN donc depuis Budapest nous entend bien ? »*

Monsieur ROUDEN : *« Alors oui je ne sais pas si vous m'entendez bien. »*

Madame LE MAIRE : *« On t'entend bien, précision et en fait tu seras amené à le dire je crois aussi que nous aurons également Stéphanie PACKERT et Marie-Claude CABARRUS, viendront j'allais dire, te prêter voix forte sur ce rapport compte tenu de leur désignation en novembre dernier comme étant notre duo référent pour la lutte contre les violences faites aux femmes. On te laisse la parole Philippe. »*

Monsieur ROUDEN : *« Merci Madame le Maire. Désolé, je m'excuse je ne mets pas la caméra, je ne touche rien surtout puisque ça fonctionne, je vois que la connexion est capricieuse ce soir mais pas que à Budapest. Bien sûr ce rapport ce que je vous propose c'est qu'il y ait trois temps : dans un premier temps le rapport chiffré un peu classique que vous connaissez. Une présentation aussi avec un focus sur quelques éléments du*

plan d'action et effectivement je laisserai la parole à mes collègues qui présenteront les politiques territoriales.
Voilà alors sur ces focus je propose sur les caractéristiques générales de m'arrêter sur la répartition femmes/hommes, répartition assez classique au fond puisque on est parfaitement dans la moyenne à Pontoise au regard de ce qui se passe aujourd'hui sur la fonction publique territoriale. La répartition sexuée des effectifs répond aujourd'hui à un audit totalement de métier voilà donc rien à dire de ce côté-là et on peut noter que globalement, il y a une mixité des équipes alors sauf sur la partie sportive vous me direz mais néanmoins il faut noter qu'il n'y a qu'une seule personne c'est aujourd'hui une femme, si ça change l'année prochaine ça sera un homme et ça passera à cent pour cent et ce n'est pas très significatif.
Sur la répartition, le deuxième point par catégorie hiérarchique on s'aperçoit quand même qu'il y a soixante-quinze pour cent de femmes sont en catégorie A, on va voir tout à l'heure pourquoi. Sur la catégorie B, on retrouve un équilibre mais cet équilibre est lié à la filière technique où il y a beaucoup d'hommes et à la filière administrative où il y a beaucoup de femmes mais les deux filières s'équilibrent et donc là il n'y a pas d'écart significatif. En revanche sur les catégories C, ce sont souvent des emplois utilisés par les femmes et donc du coup on y retrouve plus de femmes sur ce secteur-là.
Le troisième axe sur le temps de travail, on voit qu'il y a accès l'un comme l'autre au niveau du temps partiel. Le deuxième point sur le travail c'est le focus sur les heures supplémentaires alors oui il y a quasiment autant de femmes que d'hommes qui font des heures supplémentaires, néanmoins l'écart est important au niveau du nombre d'heures mais ceci est justifié par l'utilisation de ce nombre d'heures par l'événementiel et donc l'apport en personnel technique. Vous savez très bien qu'il y a beaucoup plus d'hommes au CTM que de femmes.
Sur l'absentéisme, je crois qu'on ne peut pas tirer de grandes conclusions de ça puisque la comparaison reste difficile. D'abord parce qu'il y a plus de femmes et puis globalement elles sont sur des terrains plus contagieux, on les retrouve dans les écoles primaires, sur la petite enfance et donc il serait quand même délicat de tirer des conclusions sur un absentéisme qui semble un peu plus important mais au regarde de ce que je viens de dire, je pense que ce n'est pas nécessaire de s'étendre là-dessus.
Sur la rémunération ça sera mon cinquième point, l'écart moyen a augmenté : il était de douze virgule six et vous voyez qu'il a un petit peu bougé ces dernières années puisqu'il était à neuf virgule un en 2017 et il est passé à douze virgule six en 2019. Alors en catégorie A, à Pontoise il y a un écart de dix-neuf pour cent mais c'est aussi lié par l'apport, l'arrivée des éducateurs, éducatrices de jeunes enfants en 2019 qui ont donc rejoint la catégorie A avec un salaire beaucoup plus faible et donc il y a eu un accroissement de l'écart. En catégorie B, c'est totalement non significatif qu'un écart d'un pour cent. En revanche, il y a un écart de onze pour cent en catégorie C mais là aussi c'est très factuel c'est la filière technique qui est mieux rémunérée que sur des postes de restauration et de personnel d'entretien, ceci explique cela.
Le cinquième axe, c'est les formations : on retrouve un équilibre homme femme assez classique et je rappelle que donc nous proposons que les formations professionnelles donc pas tellement de conclusions à tirer à ce niveau-là et puis sur l'avancement pareil sur les promotions internes c'est lié à des quota réglementaires, il y en a un peu plus parce que Pontoise, il y a soixante-six pour cent de femmes qui y travaillent. Donc c'était le focus chiffré sur les grands chiffres et pour vous donner quelques éléments de réflexion.
Ensuite sur le deuxième point que je voulais aborder c'était le plan d'actions. Donc je me permets de rappeler qu'il est sur quatre axes ce plan d'actions. Le premier axe, il s'agit donc de prévenir, d'évaluer les traitements des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et je viens de donner quelques chiffres actuellement. Le deuxième axe c'est garantir l'égal accès des femmes et des hommes au cadre d'emplois et au grade de la fonction publique territoriale, voilà c'est vraiment un focus qui est important aujourd'hui pour nous. Le troisième axe est favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale et le quatrième axe est prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes. Alors si je fais un focus sur le premier axe Laurent l'a très bien signalé tout à l'heure c'est la question du RIFSEEP. Donc c'est une grande vigilance que l'on a aujourd'hui au niveau de la ville de Pontoise et ça va évidemment être un focus pour nous. Puis deuxième point que je voudrais signaler ce soir, nous souhaitons évidemment assurer une répartition équilibrée entre les hommes et les femmes dans l'attribution des primes d'engagement et donc ça c'est un sujet que l'on traite actuellement avec les responsables. Sur le deuxième axe qui est garantir l'égalité hommes-femmes dans les cadres d'emplois, il y a trois points aujourd'hui que je souhaite faire ressortir c'est que les intitulés de postes ont été modifiés en intégrant systématiquement à la précision hommes femmes et pour afficher l'ouverture de

l'annonce à tous les profils et quel que soit le genre. On souhaite et ça c'est vraiment un objectif qu'on se fixe en 2022, organiser des stages en immersion visant à favoriser la mixité des métiers et troisième axe qui nous semble aussi intéressant d'approfondir c'est les entretiens de retour après les congés de maternité ou les congés parentaux et avec cette question de propositions d'horaires aménagés. Sur l'axe trois, l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, trois points que je souhaite faire ressortir : ce sont les horaires aménagés que l'on propose pour les femmes notamment pour les rentrées scolaires et puis la question du temps de travail afin d'éviter que ces personnes-là en l'occurrence les femmes soient pénalisées, le recours au temps partiel annualisé, c'est peut-être quelque chose d'important le système de récupération d'heures et puis tout ce qui concerne aussi les jours enfants malades. Enfin on souhaite mettre en place aussi une convention avec le barreau du tribunal de Pontoise pour la protection des agents et ça me fait la transition sur le point quatre et sur les collectivités et sur les politiques territoriales donc je laisse la parole à mes deux collègues, je sais pas qui commence si c'est Marie-Claude ou Stéphanie. »

Madame PACKERT : *« Bonsoir, merci Philippe. Oui effectivement depuis fin novembre, nous avons été missionnées avec Madame CABARRUS sur cette thématique égalité femmes hommes et les violences faites aux femmes. Donc dès le mois de novembre, nous nous sommes attelées au travail et avons pu participer à des rencontres et des groupes de travail sur cette thématique et en janvier, nous avons proposé à Madame le Maire un plan d'actions que nous souhaitons mettre en œuvre sur la commune et je laisse Madame CABARRUS vous le présenter. »*

Madame CABARRUS : *« Bonsoir tout le monde. Effectivement donc nous avons présenté à Madame le Maire donc un projet le samedi 29 janvier sur je dirais plan d'actions en faveur des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Donc c'est surtout un projet pour aider les victimes de violences conjugales et intrafamiliales et surtout pour lier tous les acteurs. C'est pour mieux repérer, prévenir et lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales. C'est s'auto s'assurer l'accès aux droits et sécuriser les dispositifs qui ont fait leurs preuves pour améliorer le parcours des personnes, des femmes victimes de violences conjugales, sexuelles ou psychologiques. Parmi les actions déjà réalisées, nous avons élaboré donc une fiche projet qui a été validée par Madame le Maire sur les différentes actions que nous souhaitons mettre en œuvre. Comme l'a dit donc Madame PACKERT, nous avons déjà rencontré donc la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité lors de la journée internationale lors du Grenelle de la journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes. Suite à cette réunion donc Madame PACKERT qui a rencontré cette déléguée, il y a déjà eu des réunions avec les différents élus de la région, il y a eu également un bilan qui a été présenté la semaine dernière et nous dans ce cas, nous avons dit comment nous pouvons aller encore plus loin, ce que nous a missionné Madame le Maire. Donc nous avons proposé de créer dans un premier temps un comité de pilotage car il nous semblait important et nécessaire de travailler avec les élus majoritaires et minoritaires afin de définir ensemble les actions à mettre en place. Dans un deuxième temps, d'élargir ce comité aux différents acteurs concernés : le CCAS, les associations locales, le service social départemental, et SIAO pour ceux qui connaissent. Les associations locales afin de justement définir les moyens et les actions à mettre en œuvre pour informer, soutenir, protéger et accompagner les personnes victimes de violences. Voilà en gros où nous en sommes et bien sûr, nous avons déjà travaillé sur un rétroplanning sur ce projet que nous pourrons bien entendu travailler avec les élus qui seront d'accord pour participer, volontaires qui seront d'accord pour participer à ce projet. Stéphanie, j'ai tout dit ? »*

Madame PACKERT : *« Oui Marie-Claude, succinct c'est parfait. »*

Madame LE MAIRE : *« Maintenant il faut passer à l'action, la feuille de route est tracée. Merci beaucoup donc sur l'ensemble de ce rapport présenté à la fois par Philippe ROUDEN, Stéphanie PACKERT et Marie-Claude CABARRUS. J'ai une prise de parole en la personne de Monsieur BOMMENEL, on vous écoute. »*

Monsieur BOMMENEL : *« Oui merci Madame le Maire. Je regrette quand même et nous regrettons que la partie politique territoriale de ce rapport sur les actions égalité femmes-hommes n'ait pas été présentée ni en commission ni au moment de ce conseil municipal. On a eu que la présentation de la partie on va dire RH. Ce qui nous prive quand même d'un débat sur ce contenu et je pense que ce contenu quand même nous pose un peu question. Dans ce contenu notamment on y mentionne deux fois les aides financières du CCAS mais avec des valeurs différentes donc on peut se poser la question quelles sont les bonnes et de plus si ce rapport doit*

être présenté avant le vote du budget c'est parce que normalement il doit comporter des éléments chiffrés et budgétaires consacrés à cette politique d'égalité. Or, sauf erreur de ma part, nous ne trouvons aucune trace budgétaire dans ce rapport, où sont-elles ? »

Madame LE MAIRE : *« Petite précision Monsieur BOMMENEL, je ne sais pas où vous voyez cette obligation, je pense que c'est peut-être votre règlement personnel mais en l'espèce il n'y a aucune obligation de chiffrer dans le rapport égalité femmes hommes, je vous l'assure et précisément les ROB et autres budgets sont là pour ça et pas ce rapport égalité femmes-hommes, sur ce plan-là en tout cas. Quant aux politiques prioritaires, libre à vous de poser les questions si vous n'avez pas trouvé les réponses dans la présentation qui a été faite ou pas faite, c'est toute la liberté qui est la vôtre en tant que conseiller municipal. Je passe la parole maintenant à Madame NGUYEN. »*

Madame NGUYEN : *« Je vous remercie. Pour compléter ce que disait Gérard BOMMENEL c'est vrai que l'on aurait aimé en commission avoir plus de temps de discuter de la présentation de Madame CABARRUS. Bon enfin en tout cas ce sera pour la prochaine fois, si des personnes concernées peuvent être invitées aux commissions ça nous aiderait à avoir ce débat en amont même si effectivement je suis bien d'accord, on a toute l'attitude pour poser les questions maintenant qu'on a eu les infos mais du coup, ce sera en direct live au conseil municipal. Donc alors j'ai plusieurs points, pour dire que lors de la présentation du rapport 2021, nous avions proposé de nommer dans l'équipe municipale au moins un adjoint ou un conseiller délégué en charge de la lutte contre la violence faite aux femmes et donc nous nous félicitons de voir que l'équipe municipale a pris en compte cette demande en nommant deux élus pilotes à Pontoise pour enfin déployer un projet collectif.*
Ensuite il nous semble manquer quand même dans ce rapport des pourcentages, on a beaucoup de chiffres et cela nous aurait semblé plus utile pour faire un diagnostic objectif et des choses et avoir une présentation plus facile à appréhender. Donc par ailleurs, un certain nombre de données ne nous semblent pas encore assez précises donc pour le prochain rapport, nous aimerions avoir plus de précisions sur certaines données, par exemple sur la thématique formation nous aurions aimé savoir quelle est la part consacrée au développement professionnel des femmes par exemple en termes de formation préparatoire aux examens et concours et également le taux de réussite à ces examens. Cela permet d'évaluer quelle est la part des actions qui permettent l'accès aux femmes à des responsabilités supérieures, je vous remercie. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Madame NGUYEN. Je vais rebondir juste sur votre dernière remarque ou question qui j'avoue m'interpelle un petit peu parce que ça laisserait à penser que les femmes ont besoin d'être davantage formées que les hommes pour réussir un concours. Donc je ne suis pas sûre qu'on soit complètement dans l'épure justement de cette délibération mais j'imagine que c'est une interprétation exagérée de ma part. Au-delà de ça, sur ces points précis vous voyez que la délibération est déjà relativement importante, j'entends bien que pour vous elle est toujours insuffisante c'est le jeu mais quand vous avez des questions de ce type-là, n'hésitez pas à les poser très précisément y compris en commission parce que ce sont autant d'éléments bien entendu qu'on a vocation à vous délivrer, à vous donner il n'y a aucun rapport de confidentialité sur le sujet. Donc n'hésitez pas à le faire savoir, vous comprenez bien que ce sujet est tellement transversal qu'il peut être abordé par énormément de points d'entrée, on ne peut pas d'emblée répondre forcément à toutes les questions ou en tout cas considérer tous les aspects donc n'hésitez pas justement à flécher les points plus particuliers sur lesquels vous souhaitez qu'on soit extrêmement précis. Oui, allez-y. »*

Madame NGUYEN : *« Oui, alors cette question en commission on l'a fait effectivement mais la donnée n'était pas disponible et donc nous étions tous d'accord y compris avec les élus qui présentaient la note et le président de la commission pour dire que voilà c'est un élément important et qui serait utile de l'avoir pour la prochaine fois. Sur le second point, je n'ai jamais dit que les femmes devaient avoir accès à des formations supérieures de manière plus importante que les hommes, excusez-moi donc je me suis sûrement fait mal comprendre mais c'était effectivement pour étayer le diagnostic et apporter des informations pour savoir si justement les femmes avaient autant accès que les hommes à ces possibilités de développement professionnel. Je vous remercie de m'avoir permis de préciser ces éléments. »*

Madame LE MAIRE : *« De clarifier mais déjà je peux vous dire que d'un point de vue juridique oui elles ont le même accès. La question maintenant qui se pose c'est est-ce que les femmes se forment autant que les hommes ou est-ce que les hommes se forment autant que les femmes, cet élément là je n'ai pas chiffré mais on pourra vous donner cet élément bien entendu. »*

Madame NGUYEN : *« On est d'accord. »*

Madame LE MAIRE : *« C'est bien. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole donc je vous propose d'ouvrir donc le vote sur cette note 3-5, le scrutin est ouvert. Nous avons quatre votes contre et trente-quatre votes pour. Merci beaucoup. »*

VU le code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1-2 et D-2311-16,

VU le Code du travail,

OUÏ l'exposé de Monsieur Philippe ROUDEN, rapporteur,

CONSIDERANT le rapport intitulé « rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes »,

APRES AVIS du bureau municipal en date du 13 janvier 2022 et de la commission « Ressources » en date du 26 janvier 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : 34 voix pour et 4 abstentions (Sandra NGUYEN DÉROSIER, Matthieu DREVELLE, Florence CHAMBON, Gérard BOMMENEL)

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE des éléments du rapport en annexe qui présente la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité, en l'application de l'article L.2311-1-2 du code Général des collectivités territoriales.

PARTICIPATION OBLIGATOIRE DES EMPLOYEURS TERRITORIAUX AU FINANCEMENT DES GARANTIES DE LA PSC (SANTE ET PREVOYANCE) DES AGENTS PUBLICS – DEBAT

Madame LE MAIRE : *« Nous passons maintenant à la note 3-6 et c'est encore Monsieur ROUDEN mais il s'agit au-delà d'un débat ? je crois que ça a été vu en commission mais de lancer en réalité une procédure justement de travail et de concertation avec l'ensemble des élus qui le souhaitent sur le sujet de la prévoyance santé. Je te laisse la parole Philippe. »*

Monsieur ROUDEN: *« Donc c'est exactement ça. Donc il s'agit de la mise en place de la protection sociale complémentaire pour nos agents avec deux dealing au fond 2025 en ce qui concerne la prévoyance et en 2026 pour la mutuelle. Donc je remercie les collègues présents lors de la commission Ressources que j'ai présenté l'ensemble du powerpoint tous les sujets qu'il fallait aborder et merci à nouveau à eux d'avoir accepté que nous ne repassons pas ce powerpoint mais de participer à l'élaboration de la réflexion globale pour cette mise en place de la protection sociale complémentaire. C'est pourquoi il a été décidé donc de lancer des groupes de travail avec des agents parce que ce sont eux qui sont principalement concernés et avec des élus de la minorité, de la majorité et du personnel au niveau de la rh. Alors si mes sources sont bonnes du côté du groupe Sandra NGUYEN DEROSIER c'est Monsieur BOMMENEL si c'est bien ça et du côté du groupe de Gérard SEIMBILLE, je pense que c'est Agnès IRRMANN si mes sources sont bonnes aussi. »*

Madame LE MAIRE : *« Nous avons les mêmes sources et ça a l'air d'être confirmé. »*

Monsieur ROUDEN : *« Du coup on va vous solliciter pour démarrer le travail dans les jours si ce n'est les semaines à venir pour que l'on puisse œuvrer au mieux pour nos agents et pour leur permettre d'avoir cette*

sécurisation au niveau de la prévoyance et des mutuelles, voilà merci, ça a été présenté en commission Ressources. »

Madame LE MAIRE : *« Absolument, merci Philippe. Est ce qu'il y a des prises de parole sur cette note ? Je n'en vois pas donc je vais la mettre, ah Monsieur BOMMENEL, pardon. »*

Monsieur BOMMENEL : *« Merci Madame le Maire. Tout d'abord nous félicitons que grâce à la loi nous ayons enfin ce débat. On peut s'étonner quand même que Pontoise ne participe toujours pas à une complémentaire santé pour ses agents alors que les deux tiers des collectivités territoriales le faisaient déjà, bon cela sans concours peut-être au manque d'attractivité qu'on regrette souvent lors de nos recrutements. Cela dit, nous approuvons la méthode de travail qui a été proposée en commission et qui pour une fois intègre l'ensemble des groupes d'opposition très en amont dans une décision et nous sommes prêts à participer à ces groupes et bien sûr nous approuvons cette délibération. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur BOMMENEL, oui Philippe tu veux compléter ? »*

Monsieur ROUDEN : *« Alors souvent quand la collectivité territoriale elle participe à l'un ou à l'autre. Alors Pontoise n'est peut-être pas sur les mutuelles mais est sur la prévoyance et il est rare de trouver qu'une Ville travaille enfin participe aux deux voilà, c'est peut-être le petit bémol mais il faut entendre évidemment ce que vient de dire Monsieur BOMMENEL. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Philippe. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Donc je mets cette fois-ci bien aux voix la note 3-6. Est-ce que Karine LAVENU est bien avec nous ? Oui impeccable ? merci le scrutin est clos et nous avons donc trente-huit pour cent des votants ? trente-huit POUR. C'est une délibération adoptée à l'unanimité, merci beaucoup. »*

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et notamment son article 4,

OUÏ l'exposé de Philippe ROUDEN rapporteur,

CONSIDERANT les débats intervenus en séance à la lumière du Powerpoint présenté à cet effet et l'accord en résultat pour la création de comités de réflexion composés d'élus de la majorité et de la minorité, de représentants du personnel et d'agents désignés à cette fin, afin de poursuivre le débat sur toute l'année 2022,

APRES AVIS du bureau municipal en date du 13 janvier 2022 et de la commission Ressources en date du 26 janvier 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE:

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la tenue du débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE (CACP) – RAPPORT D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 2020

Madame LE MAIRE : *« La note 3-7 enfin, sur le rapport d'activités 2020 de l'agglomération de Cergy-Pontoise et c'est Céline ALVES PINTO qui nous fait la présentation de ce rapport. Céline je te laisse la parole. »*

Madame ALVES PINTO : *« Oui bonsoir, merci Madame le Maire. Donc là je vais vous demander un petit exercice de retour en arrière. On est en 2020 pour la première fois une élection municipale se passe avec un fléchage des élus communautaires directement inscrits sur le bulletin de vote et donc dix élus d'entre nous ce soir sont présents et sont également élus communautaires. Donc je me fais l'écho de ce dont nous parlons en conseil communautaire mais voilà nous sommes dix à participer aux instances communautaires en commission et en conseil communautaire. Donc il est proposé de vous parler du rapport 2020. En effet, ça remonte un petit peu l'année 2020, six mois de ce rapport consacré à ce qui a été réalisé par la communauté d'agglomération. Je vais juste vous faire un zoom sur quelques opérations avec un zoom bien spécifique sur la ville de Pontoise avec la mise en place du click and collect qui était à l'origine qui a été proposé par Madame le Maire et Madame DELAMARE et mis en place et développé par la communauté d'agglomération et puis une deuxième action qui vous a marqué, dont on a parlé également tout à l'heure c'était la mise en place des coronapistes dont on a tous pu se féliciter. Je me permets de vous mentionner que comme la ville de Pontoise, la communauté d'agglomération a choisi de soutenir et de continuer à soutenir ces associations en maintenant les subventions aux associations qu'elles soient culturelles, sportives ou en matière de solidarité pendant toute cette année 2020. Voilà et puis vous indiquer et ça a été également mentionné tout au long des notes que nous avons pu voir tout à l'heure notamment dans le cas du ROB ou l'intervention à la fois de Laurent et de Lena que nous avons de grands dossiers qui nous attendent pour l'année 2022 sur lesquels nous travaillons d'ores et déjà tous les uns et les autres à la fois les déchets, la mutualisation, la participation citoyenne avec la mise en place du conseil de développement qui a été validé mardi soir en conseil communautaire ou encore la relance du schéma directeur cyclable, voilà Madame le Maire. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci pour cette présentation synthétique Céline. Est-ce que ça appelle voilà je me souvenais que Monsieur SEIMBILLE souhaite intervenir, Gérard tu as la parole. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Dans ce rapport détaillé par politiques publiques, force est de constater qu'il y manque à ce stade les principaux objectifs pour l'année 2022 et les suivantes. On nous propose en effet un document mais Céline l'a rappelé qui est un compte rendu de l'activité de la CACP pour l'exercice 2020 avec les objectifs qui avaient été fixés pour 2021. On aurait pu éventuellement évoquer les objectifs fixés pour 2021 mais ils sont un peu dépassés.*

Si je conviens qu'il s'agit d'un rapport d'activités, je pense que chacun pourra s'accorder sur le fait qu'il aurait été utile de pouvoir débattre sur les objectifs 2021 aujourd'hui plutôt que de devoir à nouveau attendre que l'année ne soit écoulée pour pouvoir en débattre.

Cette demande n'est pas l'expression d'un simple souhait d'information, mais bien la volonté de mesurer si et en quoi la ville de Pontoise est directement concernée notamment sur des projets comme ceux de la rénovation urbaine du quartier de Marcouville, mais également des secteurs en phase de devenir des friches urbaines comme celles du Hall Saint-Martin et de l'ex collège du Parc aux Charrettes déjà évoqués dans notre intervention relative au ROB.

Il en est de même pour d'autres politiques, comme celles touchant à l'écologie urbaine déclinée dans ce rapport sous plusieurs angles, ou de la mobilité, politiques qui mériteraient que nous puissions en débattre sans avoir à attendre dans un an le futur rapport, ce qui n'aura que peu d'utilité.

Je note d'ailleurs que le conseil communautaire de cette semaine, à l'occasion duquel le budget 2022 a été voté est assez bien documenté sur le sujet et que, la gouvernance de la CACP étant collégiale, nous aurions pu débattre sur ces objectifs et priorités 2022 à l'échelle communautaire avec les élus qui participent directement à cette gouvernance pour le compte de la ville de Pontoise car ce sont bien les priorités et objectifs des deux collectivités qui doivent être mis en perspective conjointement pour mesurer l'impact pour les Pontoisiens et les Pontoisiennes et notamment dans le débat d'orientations budgétaires 2022, ça aurait été bien que l'on évoque ces objectifs et priorités de la Communauté d'Agglomération qui viennent donc comme je viens de le dire se cumuler, compléter les propres objectifs et les propres priorités de la ville de Pontoise. Encore une fois il y a une globalité sur le territoire d'actions qui sont avec des compétences différentes et ça aurait été utile que l'on puisse en débattre. Donc le souhait, parce que maintenant on n'a pas le rapport 2021 mais le souhait pour les années à venir qu'on puisse bien évidemment examiner les priorités de la Communauté d'Agglomération au début de l'année et pas en fin. Peut-être que la pandémie a rendu les choses un peu compliquées à la sortie du rapport, je n'en sais rien mais c'est le vœu que je forme pour l'avenir. Je vous en remercie. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Gérard. Alors on peut voir le verre à moitié plein ou à moitié vide, on va dire que tu le vois à moitié plein vide sous l'angle voilà ce qui peut être amélioré et je te rejoins un certain nombre de choses peuvent être améliorées, moi je veux noter le fait malgré tout que c'est la première fois que nous avons un rapport d'activités de l'agglomération de Cergy-Pontoise donc il faut bien démarrer de quelque part même si c'est effectivement, ça donne un peu mal à la tête de voir revenir quasiment deux ans en arrière, j'en conviens. Là où je te rejoins et j'ai Laurent LAMBERT qui n'est pas loin de moi, on est d'accord, je pense qu'il pourrait être pertinent dans le ROB de l'année prochaine enfin de 2023 pour 2023 que nous intégrions un chapitre ou une slide enfin on verra comment on l'appelle intégrant justement les orientations de l'agglomération et les conséquences des choix et des orientations de l'agglomération sur les politiques publiques purement pontoisiennes, ça me semble effectivement assez pertinent, donc on le note et on y travaillera pour l'année prochaine. Ce qui veut dire déjà de l'intégrer sur un certain nombre de choses parce que comme tu l'a rappelé, nous avons beaucoup de compétences transférées y a un gros travail en parallèle de mutualisation qui est en cours alors pour le coup qu'on maîtrise à peu près puisque le vice-président en charge de la mutualisation est précisément un certain Laurent LAMBERT donc on ne devrait pas avoir trop de problèmes en tout cas je l'espère pour obtenir, pour avoir le maximum d'informations et puis une cohérence et une visibilité dans ce qui est projeté et donc voilà moi je souscris à cette démarche qui me paraît absolument cohérente compte tenu de la place que prennent les agglomérations aujourd'hui. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Merci »*

Madame LE MAIRE : *« Est ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur cette note 3-7 ? Je n'en vois pas, donc je vais mettre aux voix la note 3-7. Merci beaucoup et bien écoutez c'est une note adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. »*

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39,

VU le rapport de la CACP pour l'année 2020, ci-annexé,

OUÏ l'exposé de Madame Céline ALVES PINTO, rapporteur,

CONSIDERANT que le rapport de l'établissement public de coopération intercommunale est présenté à l'assemblée délibérante en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, et que ce rapport retrace l'activité de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise au titre de l'année 2020 dont la commune est membre,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 13 janvier 2022 et de la Commission Ressources en date du 26 janvier 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE:

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la présentation du rapport de la CACP pour l'année 2020.

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DES N° 397/2021 AU N° 437/2021 ET N°1/2022 A N° 11/22

Madame LE MAIRE : *« Nous avons maintenant les notes d'information et donc les informations sur les décisions du Maire. Est ce qu'il y a des observations, des questions sur les décisions du Maire ? C'est un doigt levé et pas une main Gérard. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Je note qu'il y a une décision ou alors c'est certainement mal libellé, on fait un prêt à la banque postale de trois millions cinq et un peu plus loin il y a une autre délibération qui revient sur ces trois millions cinq. Est-ce que l'on abroge cette décision ? La banque postale n'a pas voulu qu'on lui prête*

de l'argent, je pense que c'est mal formulé mais peut-on nous expliquer pourquoi il y a eu ce mouvement aller-retour de trois millions cinq qui concerne d'ailleurs le budget annexe de stationnement ? »

Madame LE MAIRE : *« Est ce que tu peux nous donner le numéro Gérard s'il te plaît de la décision ? »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Alors la première est la trois cent quatre-vingt-dix-sept et la quatre cent vingt-huit. »*

Madame LE MAIRE : *« Alors on vérifie, vous ne voyez pas mais on est en train de vérifier. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Encore une fois la première, trois cent quatre-vingt-dix-sept, c'était un prêt que l'on fait à la banque postale je trouve très bien que la ville de Pontoise est devenue une banque. »*

Madame LE MAIRE : *« On a une gestion tellement rigoureuse que maintenant on prête aux banques. Tu avais bien la bonne lecture, la première décision était mal libellée et rédigée donc elle a été abrogée pour être transformée par la décision quatre cent vingt-huit, qui est la seule qui fait foi aujourd'hui. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Du coup on l'a abrogée, il n'y en a pas une autre qui est venue, elle a simplement été annulée donc. »*

Madame LE MAIRE : *« L'article deux reprend la décision initialement abrogée. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« On ne peut pas le dire dans le libellé mais d'accord merci pour l'information. »*

Madame LE MAIRE : *« Si tu as une interrogation, tu regarderas mais on vient de vérifier et c'est ça. Pas d'autres questions sur les décisions ? Je n'en vois pas donc je vous propose maintenant de passer aux questions diverses et notamment la question d'actualité posée par Madame NGUYEN ou son groupe, c'est vous Sandra en direct ?. Allez-y, on vous écoute. »*

Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

ANNEE 2021 :

N°	OBJET	CONTRACTANT	COÛT (en € TTC)
397	Prêt de 3 500 000€ Auprès de la Banque Postale - Budget annexe "parc de Stationnement "	BANQUE POSTALE	3 500 000 €
398	Contrat pour la réalisation du spectacle "Zigor" à l'Espace Larris Maradas	LA FABULEUSE FAMILY COMPAGNIE	1 100 €
399	Contrat pour 8 ateliers de 2h de pâtisserie à l'Espace Larris Maradas à l'occasion des vacances de fin d'année	PATISS LIGHT	1 600 €
400	Contrat pour 6 séances d'Arts Plastiques dans le cadre du CLAS à l'Espace Larris Maradas	Mme Eve RECEVSKI	660 €

401	Contrat pour 4 ateliers découverte de la programmation de 2H à l'Espace Larris Maradas dans le cadre des vacances de fin d'année	LES SAVANTS FOUS	620 €
402	Convention pour l'installation et la création de la déambulation au Dôme + achat de fournitures dans le cadre des Noëlies	Mme Bénédicte ESTRIPEAU	7 851,89 €
403	Convention de prestation pour l'animation d'un concert dans le cadre des Noëlies sur la place des Moineaux	LES CORDES LIEES A CŒUR JOIE	A titre gracieux
404	Convention de prestation pour l'animation d'un atelier ludique d'éveil musical à la bibliothèque Apollinaire	Mme BOUTIN Anne-Laure	400 €
405	Convention de prestation pour l'animation d'un atelier "Réalisation de décoration de Noël" à l'Hôtel de Ville dans le cadre des Noëlies	FMR RECUP-DESIGN	500 €
406	Convention pour l'animation d'un atelier "Initiation aux percussions africaines"	SOUNDIATA	A titre gracieux
407	Convention de prestation pour l'animation d'un concert sur la place des Moineaux à l'occasion des Noëlies	CEMAP	A titre gracieux
408	Convention de prestation pour le spectacle "Magination" au jardin du musée Pissarro dans le cadre des Noëlies	C-MOTION PLAY	3 100 €
409	Convention pour l'animation d'un spectacle photographique du Père Noel	CYEL EVENT	4 220 €
410	Acquisition de deux œuvres de Pissarro - Portrait de Lucien lisant et portrait de femme	M. BADER Philippe	6 000 €
411	Don manuel d'une peinture d'Octave Linet	M. SAUVETRE	Reçu fiscal au donateur pour la valeur de 300 €
412	Convention de partenariat avec TILT-SERVICES pour un chantier d'insertion pour la réfection du sol du local B aux Hauts de Marcouville	TILT-SERVICES	2 451,40 €
413	Contrat pour l'organisation d'un concert de Noël dans la salle le Caméléon	ASSOCIATION MIREZ	800 €
414	Contrat de prestation de quatre représentations d'un spectacle pour les enfants des crèches de la Ville	CHABOTI	4 524 €
415	Contrat de prestation de service avec une association pour la mise en place d'animations photographie au sein de l'accueil de Loisirs Gustave Loiseau	CLUB UNESCO	208 €

416	Contrat de prestation de service avec une association dans le cadre de la mise en place d'ateliers d'animations de techniques d'activités culinaires au sein des accueils de loisirs de G. Loiseau et Lavandières	GLOBE CROQUEURS	592 €
417	Demande de financement pour la réhabilitation de la salle de tennis de table et le réaménagement des locaux annexes du hall omnisports Philippe Hémet	AGENCE NATIONALE DU SPORT	Subvention=50% du montant prévisionnel HT des travaux s'élevant à 505 873,56 € soit 252 936.78 €
418	Passation d'une modification n°6 au marché d'exploitation MTI, PFI, PF et CP des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'air des bâtiments communaux - Ajout ou retrait d'installations de chaudières	DALKIA	Montant de la modification=10 820,68€ HT soit une augmentation de 46 493,85 € HT par rapport au montant initial du marché
419	Marché public pour les prestations de reliure des registres et des actes - Modification de l'indice du marché	RENOV'LIVRE	-
420	Contrat de prestation pour une production et distribution de vin chaud maison à l'occasion de l'après-midi des seniors pontoisiens	SOUS LE PORCHE (AUVERS SUR OISE)	1 450 €
421	Contrat de partenariat pour l'intervention d'un photographe à la crèche des Cordeliers	M. DEJARDIN Franck	Vente des photos aux parents des enfants sans obligation d'achat
422	Contrat pour la mise en place d'un stage robotique et numérique à l'Espace des Cordeliers	SANEA	600 €
423	Contrat de prestation de services pour l'organisation d'un spectacle de Noël à l'espace des Cordeliers	LA LUNE DANS LES PIEDS	1 688 €
424	Acquisition d'une peinture de Louis HAYET	M. MOREAU	4 000 €
425	Marché public de service d'assurance "Dommages aux biens et risques annexes" "	ASSURANCES PILLIOT	43 847,64€ TTC soit un prix de 0,41€ HT du m²
426	Marché public pour la fourniture et la livraison de couches pédiatriques, de lingettes nettoyantes et gels lavants pour les crèches communales	TAFFY	Montant maximum annuel 20 000€ HT
427	Budget participatif écologique et solidaire francilien 3ème session de la Région Ile de France - Végétaliser la rue Thiers	CONSEIL REGIONAL D'ILE DE France	Subvention maximale de 6 499 €
428	Abroge la décision n° 2021/397 - Prêt de 3 500 000€ auprès de la banque postale - Budget annexe Parcs de stationnement	BANQUE POSTALE	3 500 000 €
429	Convention de prestation pour l'atelier de croquis à partir de l'exposition "Les carnets de dessin de Ludovic Rodo Pissarro" à l'occasion des ateliers du patrimoine des vacances de Noël	UNE NUIT CENT LUNES	350 €

430	Convention de prestation pour l'animation de deux ateliers d'arts plastiques "Papiers magiques" à la bibliothèque Apollinaire	LE PINCEAU MILLE PATTES	350 €
431	Convention de prestation pour l'animation d'un atelier d'arts plastiques "Mon livre de monstres" à la bibliothèque Apollinaire	LE PINCEAU MILLE PATTES	250 €
432	Convention de mise à disposition de la salle Polybar au hall Philippe Hémet pour la tenue d'une assemblée générale	CABINET SYNDIL IMMOBILIER	Recette de 103 €
433	Passation d'une modification n°1 pour le marché acquisition et livraison de vaisselle, accessoire et vaisselle jetable lot 1 = versement d'une indemnité temporaire du fait de l'augmentation de prix des matières premières (théorie de l'imprévision)	CHOMETTE	Indemnité versée sur présentation des justificatifs
434	Passation d'une modification n°1 pour le marché fourniture et livraison de produits de boulangerie et de denrées alimentaires lot 2 = versement d'une indemnité temporaire du fait de l'augmentation de prix des matières premières (théorie de l'imprévision)	CERCLE VERT	Indemnité versée sur présentation des justificatifs
435	Passation d'une modification n°1 pour le marché fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau, scolaire, petite enfance et jeunesse lot 1 = versement d'une indemnité temporaire du fait de l'augmentation de prix des matières premières (théorie de l'imprévision)	SAONOISE DE MOBILIER	Indemnité versée sur présentation des justificatifs
436	Passation d'une modification n°1 pour le marché fourniture de bureau, papier, fournitures scolaires, accessoires de bureau = versement d'une indemnité temporaire du fait de l'augmentation de prix des matières premières (théorie de l'imprévision)	ARLIS INTER BUREAU	Indemnité versée sur présentation des justificatifs
437	Passation d'une modification n°1 pour le marché fourniture et livraison de matériaux et matériels techniques et outillages lot 2 = versement d'une indemnité temporaire du fait de l'augmentation de prix des matières premières (théorie de l'imprévision)	POINT P	Indemnité versée sur présentation des justificatifs

ANNEE 2022 :

N°	OBJET	CONTRACTANT	COÛT (en € TTC)
1	Modification n°1 au marché de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du musée Tavet	groupement ATELIER OS ARCHITECTE	Modification=46 780,81€ soit nouveau montant du marché de la mission ferme = 1 210 060,81 €
2	Contrat d'assistance à maitrise d'ouvrage pour réaliser l'audit du dispositif de vidéoprotection de la Ville et le suivi de son exploitation	LOOPGRADE	29 295 €

3	Convention d'occupation temporaire du Domaine public Fluvial	VOIES NAVIGUABLES DE France	Recette de 10,31€ / an
4	Contrat de cession de droit d'exploitation pour un spectacle au Dôme de Pontoise	AVRIL en SEPTEMBRE	5 207,69 €
5	Prolongation de la durée d'une convention de mise à disposition d'un logement communal sis 1 rue des Larris Pourpre	Mme NIAKATE	Loyer mensuel de 519,82€ + 79€ de charges + 94€ eau froide
6	Prolongation de la durée d'une convention de mise à disposition d'un logement communal sis 3 rue Jean-Paul Soutumier	Mme DA SILVA	Loyer mensuel de 540,04€
7	Prolongation de la durée d'une convention de mise à disposition d'un logement communal sis avenue Kennedy	M. PLAIS et Mme SMARDZEWSKI	Loyer mensuel de 432,06€ + 47€ de charges d'eau froide
8	Contrat de prestation de service pour la tenue de permanences de soutien à la parentalité et l'intervention d'une psychologue d l'Accueil Conseil Ecoute Parents Enfants pour l'analyse de pratiques à l'Espace Larris Maradas	SAUVEGARDE 95	4 318 €
9	Contrat pour 20 séances d'initiation à la danse Hip-Hop à l'Espace Larris Maradas les mercredis hors vacances scolaires	H² SQUAD	1 060 €
10	Demande de financement auprès de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du Val d'Oise - Soutien à l'opération "Une semaine pour prendre soin de soi"	CONSEIL DEPARTEMENTAL	Financement possible à hauteur de 2 340 €
11	Abroge la décision n°1/2022 - Modification n°1 au concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la construction partielle du groupe scolaire L. Piette (erreur matérielle dans le titre de la décision)	Groupement ATELIER OS ARCHITECTE	Modification=46 780,81 € Nouveau montant du marché de la mission ferme=1 210 060,81 €

QUESTION ORALE POSEE PAR MME NGUYEN DEROSIER

Annoncée par le maire Philippe Houillon lors du mandat précédent en février 2019, la requalification du centre commercial des Louvrais n'a toujours pas démarré. Certes des études ont été lancées par un promoteur, ainsi que des négociations avec les commerçants sur le rachat des fonds de commerces et des murs.

Trois longues années après les premières annonces, force est de constater aujourd'hui que tout le travail mené n'aboutit pas. La situation empire, le centre se délabre, des magasins sont fermés depuis des années, le sentiment d'insécurité des commerçants augmente, chacun étant arrivé au bout de ce qu'il pouvait endurer dans l'attente d'un hypothétique nouveau projet.

Les Louvrais devrait être un quartier prioritaire des politiques de notre ville, car il est délaissé depuis des années. Nous souhaitons savoir où en est le projet de de requalification du centre commercial, et les modalités précises engagées par la ville de Pontoise pour faire aboutir ce projet.

De ce centre commercial dépend le dynamisme, l'animation et le développement économique du quartier des Louvrais, sans oublier son incontestable rôle de lien social auprès des habitants.

Une fois les précisions apportées par la ville sur ce projet, nous faisons officiellement la demande d'un suivi rigoureux de ce projet, par la création d'un comité de pilotage associant les élus minoritaires, ainsi que la mise en place d'une concertation de quartier avec l'ensemble des acteurs concernés, commerçants, associations et habitants.

Madame LE MAIRE : *« Merci Madame NGUYEN de cette question qui permet de faire le point effectivement sur un projet dont on parle depuis longtemps et dont je parle avec relativement de liberté puisque comme vous l'avez rappelé, il a été lancé par l'équipe précédente. Il me semble néanmoins important de rappeler déjà un élément absolument fondamental qui répond en grande partie à vos interrogations ou en tout cas aux questions que vous posez ou aux sollicitations que vous faites. Il s'agit d'un projet privé, l'intégralité du centre de même que la voirie est de propriété privée. La ville n'intervient que au niveau de l'instruction et de l'autorisation du permis de construire. La ville se mettrait en faute si elle intervenait dans les négociations commerciales et financières qui ont lieu entre les commerçants et le promoteur quel qui soit de la même façon pour rappeler comment le système fonctionne c'est que c'est un centre commercial qui donc pour la faire très courte et je dis ça sous le contrôle de Robert DUPAQUIER qui interviendra s'il le souhaite, globalement vous avez ce qu'on appelle une foncière qui s'appelle la Française qui détient pour la faire courte mais qui détient globalement cinquante et un pour cent de l'ensemble du centre commercial. La foncière qui hébergeait rappelez-vous à l'époque le fameux carrefour qui est parti. Il y a eu donc la Française pour faire un peu d'historique donc c'est la Française qui a lancé un cahier des charges et qui a choisi le promoteur pour donc définir un projet de réhabilitation voire complètement de destruction et construire un nouveau projet. C'est ce qui a été fait en lien avec les commerçants qui eux-mêmes sont en ordre un petit peu dispersé, et ce qui est bien normal puisque chacun a sa propre cellule commerciale et les négociations commerciales ont traîné, on va dire les choses peut-être du fait du promoteur et de son négociateur, peut-être du fait des demandes des différents propriétaires qui ne pouvaient pas forcément correspondre aux moyens du promoteur en question. Toujours est-il que nous quand nous sommes arrivés, nous avons réuni et les commerçants pour leur faire comprendre qu'il fallait qu'ils travaillent j'allais dire main dans la main et ensemble et de manière coordonnée de manière à faire avancer ce projet parce que si chacun partait dans tous les sens on n'y arriverait pas, ça c'est le premier point.*
Le deuxième point : nous avons reçu au moins quatre reprises sous le contrôle de Robert donc le promoteur retenu par la Française en l'espèce Cogedim pour avancer un peu à marche forcée pour que ce dossier sorte. La mauvaise nouvelle, si je puis dire que nous avons eu toute fin décembre est que le promoteur est arrivé avec une proposition de projet qui n'était pas conforme au PLU et pas juste un détail c'est que simplement, ils nous ont proposé un projet dans lequel il manquait 120 places de stationnements, je répète 120 places de stationnements manquantes par rapport à ce qu'exige le PLU sur ce secteur. C'est à ce moment-là que donc on a été obligé de dire que la ville ne pouvait pas accepter le projet en l'état. Là-dessus il y a eu de nouveau tout un échange entre la Française et la ville pour expliquer qu'il fallait sinon repartir à zéro, en tout cas repartir sur de nouvelles bases mais que le projet en l'état n'était, ne pouvait pas être accepté du point de vue du plan local d'urbanisme et j'allais dire c'est un mal pour un bien puisque ce premier projet ne correspondant pas au PLU a permis de faire comprendre donc aux différents commerçants qu'il était

absolument impératif de parler d'une seule voix et d'avoir une démarche structurée vis-à-vis du promoteur pour avancer une bonne fois pour toute sur ce dossier.
En l'état actuel de mes informations, puisque vous l'aurez compris il s'agit de négociations privées, en l'état actuel de mes informations, la Française qui avait donc coupé toute relation avec Cogedim en raison précisément du projet qui ne pouvait pas être accepté en l'état, a repris langue si je puis dire avec eux pour travailler de manière extrêmement rapide et sur la base du travail déjà effectué pour aboutir et avancer là dans les prochaines semaines sur un nouveau projet qui rentrerait dans les clous du PLU et dans ce cadre-là pourrait être accepté par la ville. Si d'aventure il n'était pas d'accord, la ville elle-même s'est mobilisée pour faire connaître et faire remonter auprès de la Française un certain nombre d'investisseurs qui seraient prêts à investir immédiatement et sans condition pour ne plus perdre de temps et une bonne fois pour toute engager la requalification, je partage avec vous qui est absolument impérative sur ce secteur. Donc voilà ce que je suis en capacité de vous dire sur l'état d'avancée de ce dossier, ce n'est clairement pas une bonne nouvelle ce qui s'est passé au mois de décembre. Néanmoins, là encore j'essaie d'être positive en me disant que ça a permis la prise de conscience d'un certain nombre d'acteurs qu'il fallait que chacun y mette du sien, que les projets ne sortent que dès l'instant où il y a aussi des compromis qui sont trouvés et que ces compromis là jusqu'à présent n'étaient pas mûrs. J'ai bon espoir compte tenu des échanges que j'ai de manière très régulière avec les commerçants puisque nous avons maintenant un groupe de travail qui se réunit, on les réunit de temps en temps et notamment pour les consolider vis-à-vis des négociations avec la Foncière. Sachant que je rappelle que la ville n'a pas vocation à intervenir dans les négociations commerciales. Donc ça c'est ce que je pouvais vous dire sur le plan urbanistique et de relations avec les différents acteurs, les futurs éventuels investisseurs.
Après sur votre question, il y a un élément que je ne peux pas vous laisser dire qui est les Louvrais serait un quartier abandonné. Pêle-mêle parce que c'est vraiment dans le désordre mais vous avez eu la requalification complète de tous les immeubles d'ERIGERE et croyez bien que même si c'est ERIGERE qui porte le poids financier, je pense que Gérard SEIMBILLE me contredira pas puisque c'était, rendons à César ce qui appartient à César, c'est lui qui était à la manœuvre puisque ça a été engagé dans la mandature précédente pour plusieurs dizaines de millions d'euros et qui donne vraiment un nouveau visage à ce quartier et croyez bien que nous avons même des maires aujourd'hui qui viennent visiter, pardon du terme, les Louvrais pour regarder ce qui peut être fait en matière de requalification et de réhabilitation de logements sociaux, ça c'est le premier point.
Le deuxième point vous l'avez rappelé vous-même, les Louvrais ont été classés en quartier de politique prioritaire ça vient pas tout seul, ça tombe pas tout seul, c'est qu'il y a une vraie volonté de la ville derrière de porter les choses et qui déclenche immédiatement des cofinancements bien plus important que s'il n'était pas classé. Je vous invite à vous remémorer les différents investissements qui ont été faits pas plus tard que l'année dernière notamment en termes d'équipements sportifs avec en l'espace de quelques mois, oui alors Gérard me dit oui quand je dis plusieurs dizaines de millions oui c'est ça c'est plus d'une cinquantaine de millions d'euros, excusez-moi ce n'est quand même pas une paille. Ensuite vous avez donc l'année dernière qui a été installé et inauguré le street work out au niveau de la Pépinière pour les différents jeunes, vous avez le skate park qui est également maintenant totalement opérationnel là aussi aux Louvrais. Nous avons en prévision, ça vous le verrez,-vous ne pouviez pas le savoir mais nous avons en prévision sur le budget 2022, la création et l'installation d'une aire de jeux rue de Bourgogne. Nous avons la piscine des Louvrais qui va rouvrir alors certes c'est une intervention de l'agglomération mais je peux vous dire que la ville a suivi également ça de très près et qui s'accompagne de la réfection des voiries qui croyez bien, fait beaucoup de jaloux par rapport à d'autres quartiers de la ville. Nous avons je peux en dire long beaucoup, va être lancé cette année le projet de création de marchés aux Louvrais et puisque nous avons renouvelé la délégation de service public concernant les marchés forains et la création de ce marché fait partie du cahier des charges et donc qui va être enclenché donc cette année. Patrick MORCELLO me rappelle qu'il y a le Festival you bad move qui va être spécialement, qui concerne toute la ville mais qui va avoir lieu aux Louvrais. Nous sommes actuellement en train de travailler à classer l'école Jean Moulin en REP de manière à avoir notamment le dédoublement de classes et c'est une école qui à l'évidence le mérite et en a besoin. Nous travaillons à la destruction de la tour Moko ou la tour Fontaine ça dépend comment vous l'appelez avec un travail extraordinaire de Marie Claude CABARRUS qui fait un travail de relogement puisque les choses sont en train d'être accélérées de même qu'un travail de réaménagement place Joseph de Guignes avec la

suppression du porche qui est aujourd'hui une des places fortes malheureusement du trafic de drogue et qui va être réaménagée par cette fois ci le bailleur SEQUENS.
Au-delà de tout ça, ce que je voulais vous faire noter c'est l'implication totale de l'équipe municipale, des élus alors de la majorité comme de la minorité ou de l'opposition je l'espère en tout cas pour être aux côtés des habitants au quotidien et là encore je cite notamment Marie-Claude CABARRUS, Schahrazade DELAMARE, Sébastien GUERY mais je pourrais citer la quasi-totalité de l'équipe municipale et je vous assure Madame NGUYEN au quotidien sont aux côtés des locataires, des bailleurs sociaux pour gérer des problèmes d'hygiène, pour gérer des problèmes de déménagement, pour gérer des problèmes de poubelles, pour gérer des problèmes d'accessibilité, pour gérer les problèmes de charges, jamais la ville n'a été à ce point mobilisée aux côtés des habitants et croyez bien que la vie des Louvrais c'est aussi ça, ce n'est pas simplement les ravalements de façades et autres c'est aussi comment vivent les Pontoisiens dans ces quartiers et là je crois qu'il y a eu un effort absolument considérable qui est fait et qui va continuer, qui ne va cesser de s'accroître. Alors on peut toujours dire que c'est insuffisant, c'est peut-être insuffisant mais croyez bien que quand je vois y compris moi-même en direct, le nombre de sollicitations que nous avons et je l'espère ou en tout cas je le crois un début un peu de professionnalisation notamment s'agissant de ERIGERE de plus grande réactivité pour répondre aux besoins ou aux problèmes posés par leurs locataires. Je pense que nous sommes sur la bonne voie sans pour autant faire de satisfecit parce que la situation est très loin d'être totalement satisfaisante mais voilà vous aurez compris à travers ce plaidoyer que s'il y a quelque chose que je ne peux pas vous laisser dire c'est que les Louvrais sont abandonnés, si je devais faire un ratio en terme d'heures passées par jour ou par semaine s'agissant des Louvrais, je vous assure que vous retireriez assez vite ce thème qui ne correspond absolument pas à la réalité de l'action quotidienne et hebdomadaire de l'équipe municipale.
Voilà j'espère avoir répondu globalement à l'ensemble de ces remarques. Bien évidemment, vous serez amené à travers le conseil municipal à suivre les décisions et surtout les contrats encore une fois qui ne relèvent pas de nous Madame NGUYEN, c'est pour ça qu'on ne peut pas monter de groupe de travail là-dessus puisque ça ne relève pas de la compétence de la ville. En revanche vous serez amené à suivre et à voter tout simplement l'évolution du centre commercial s'il devait y avoir des petits ajustements d'un point de vue juridique ou tout simplement sur l'information que nous vous ferons dès l'instant où le permis de construire aura été non seulement déposé, instruit mais signé donc par en l'espèce Monsieur Robert DUPAQUIER. Voilà Madame NGUEYN ce que je pouvais vous dire en l'état.
Alors en théorie une question orale n'est pas un débat, vous posez votre question, je vous apporte la réponse mais allez parce qu'il n'est pas 23 heures, je vous laisse une dernière intervention, allez-y je ne veux pas vous frustrer. »

Madame NGUYEN : *« Rassurez- vous, je ne prendrais pas le temps jusqu'à 23 heures. Je comprends que le projet soit un projet privé, après la ville a aussi une possibilité d'impulser un petit peu des choses notamment auprès du promoteur, auprès des partenaires, des acteurs du projet. Est-ce qu'il n'est pas possible d'engager quand même quelque chose de l'ordre d'une concertation citoyenne ou une réunion publique au moins ? »*

Madame LE MAIRE : *« Madame NGUYEN, vous vous rendez-compte, vous êtes propriétaire de votre maison et vous avez le voisin qui va dire bah non mais ça a un impact énorme dans le quartier donc je demande à ce que la ville organise une concertation citoyenne pour savoir ce que Madame NGUYEN veut faire de sa maison. Ça vous paraît normal ou pas ? C'est caricatural parce que le sujet n'est pas du même ordre mais juridiquement il est du même ordre, je vois Robert d'ailleurs qui veut s'exprimer sur le sujet mais oui, Marie-Claude rappelle effectivement qu'on réhabilite l'ALJEVO, on a demandé à ERIGERE de le faire aussi en plein cœur des Louvrais. Donc non, on ne peut pas faire ça et je vais même aller plus loin, l'enjeu crucial compte tenu et vous l'avez rappelé à juste raison des trois ans qui ont été passés, l'enjeu crucial aujourd'hui pour les commerçants, comme pour la Française, comme pour nous et pour l'ensemble du quartier c'est que désormais les choses aillent vite. Donc on en n'est plus au stade de la concertation puisque le projet il est là, on en est au stade des négociations commerciales où là il faut que les commerçants signent, que la Française revoit peut-être éventuellement ses prix de manière à permettre qu'en terme de densité, on puisse rentrer dans l'épure de ce que permet le PLU, il est là le sujet et uniquement là. Je vais laisser peut-être Robert compléter et après je vous propose de clore ce débat qui n'en est pas un d'ailleurs. »*

Monsieur DUPAQUIER : *« Oui très brièvement puisque l'essentiel a été dit. C'est même une très mauvaise idée Madame NGUYEN DEROSIER que d'aller s'immiscer dans les négociations commerciales complexes*

puisque vous avez des propriétaires de murs, vous avez des locataires commerciaux, vous avez la Foncière qui est une société financière, vous avez l'opérateur, mettre tout ce monde-là d'accord c'est très compliqué en soi, c'est très compliqué, c'est normal que ça prenne un petit peu de temps, il faut discuter, chacun discute avec les différents propriétaires et nous ne pouvons pas nous immiscer là-dedans. Ne croyez pas qu'on ne surveille rien, on surveille extrêmement régulièrement. On rencontre les commerçants et pour vous dire sur le plan juridique, il y a quand même un décret qui s'appelle le décret d'Allarde, moi j'en ai entendu parler lorsque j'étais dans le secondaire, c'est un décret de mars 1791 qui prévoit la liberté du commerce et de l'industrie en France et c'est toujours le cas. Donc il ne faut surtout pas que nous rentrions là-dedans, ça ne va faire que compliquer les choses dans un dossier qui est déjà extrêmement complexe. »

Madame LE MAIRE : *« Et je rappelle que ça pourrait même d'un point de vue juridique nous être reproché. Voilà donc j'espère qu'on vous a apporté l'ensemble des éléments dont vous aviez besoin, l'idée n'étant en aucun cas évidemment de cacher quoi que ce soit. Je pense que nous partageons le même souhait sur cette question à savoir qu'un projet aboutisse et rapidement pour le bien de l'ensemble du quartier. Vous pouvez compter sur notre vigilance là-dessus et on sera amené à en reparler, je l'espère cette fois ci avec les évolutions très concrètes dans un temps court.*
Voilà je crois que nous avons terminé l'ordre du jour, il me reste à vous dire que le prochain conseil municipal est donc le 17 mars avec pour ordre du jour principal donc le vote du budget. J'ai bon espoir que nous puissions le faire cette fois-ci en présentiel, ce qui serait quand même une très bonne chose. Il nous reste donc à vous souhaiter une très bonne soirée tout en vous rappelant de bien vouloir passer en fonction de vos agendas respectifs à la mairie demain pour signer le procès-verbal et pour ceux qui auraient des difficultés particulières, n'hésitez pas à appeler le Cabinet pour qu'on puisse organiser cela, voilà bonne soirée à toutes et à tous, prenez soin de vous et à très bientôt. »

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 3 FEVRIER 2022 :

N°DELIBERATION	OBJET
1/22	Tarifs des crèches pour l'année 2022
2/22	Convention de partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) - Programme Seniors en vacances 2022
3/22	Convention de partenariat avec l'Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) et l'association des adhérents du groupe d'entraide mutuelle (GEM) Point d'attache
4/22	Rapport d'orientations budgétaires (ROB) pour la commune et les parcs de stationnement - Année 2022
5/22	Motion RER A
6/22	Cession d'un local commercial sis 6 rue de la Pierre aux Poissons
7/22	Projet arrêté du PLU de St Ouen l'Aumône - Avis de la commune
8/22	Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
9/22	Participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de la PSC (santé et prévoyance) des agents publics - Débat
10/22	Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) - Rapport d'activités pour l'année 2020

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 FEVRIER 2022:

NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE
Stéphanie VON EUW		Karima OUMOKRANE	Pour:
François DAOUST		Mehdi BOUHANNA	
Anne FROMENTEIL		Stéphanie PACKERT	
Robert DUPAQUIER		Raoul NKAMWA	
Léna MOAL-DE BOURMONT		Karine LAVENU	
Laurent LAMBERT		Rolland DELHORBE	
Laetitia DEWALLE		Marie-Christine DÉJARDIN	
Sébastien BLANCHARD		Victor BRAMI	
Schahrazade DELAMARE		Armelle LEGRAND-ROBERT	
Patrick MORCELLO		François FROMANGÉ	
Marie-Claude CABARRUS		Gérard SEIMBILLE	
Sébastien GUERY		Sandrine PARISE-HEIDEIGER	
Céline ALVES-PINTO		Pascal BOURDOU	
Philippe ROUDEN		Agnès IRRMANN	
Céline KALNIN		Jean-Christophe BORIES	
Laurent LEBAILLIF		Sandra NGUYEN DEROSIER	
Monique LEFEBVRE		Matthieu DREVELLE	
Emmanuel PEZET		Florence CHAMBON	
Annick FERRÉ		Gérard BOMMENEL	
Rémi BOUXOM			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h43.

Approuvé au conseil municipal du : 17 MARS 2022

MAIRIE DE PONTOISE (Val d'Oise)

Stéphanie VON EUW
Maire